



DSP LUXEUIL LES BAINS

Assainissement

2023

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	4
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	5
LES CHIFFRES CLES DU 1 ^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2023	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	7
LE CONTRAT	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	9
Les avenants du contrat	9
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	10
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	11
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT	11
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU	13
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)	14
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE	16
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	17
LE PATRIMOINE DE SERVICE	18
VOTRE PATRIMOINE	19
LE RESEAU	19
Répartition par matériau	19
Répartition par diamètre	19
LE SERVICE AUX USAGERS	20
VOS BRANCHEMENTS	21
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	21
TARIF AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	21
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	22
Les charges hydrauliques	23
Les volumes d'effluents épurés	23
LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES	24
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	24
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	24
Les sous-produits : Sables	24
Les apports extérieurs	24
LA QUALITE DU TRAITEMENT	25
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	26
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement	26
Taux de conformité par système de traitement	26
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	27
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	28
LES INTERVENTIONS REALISEES	31
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	32
Bilans des interventions d'exploitations	32
Les casses sur conduites et sur branchements	32
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	33
Répartition des interventions de maintenance selon leur type	33
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive	33

LE CARE	34
LE CARE	35
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	36
Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques	36
LE PATRIMOINE DE SERVICE	41
LES INSTALLATIONS	42
Les stations d'épuration	42
Les postes de relevage.....	42
LE RESEAU.....	42
Répartition par diamètre et matériau	42
Les équipements de réseau	44
CONSOMMATION D'ENERGIE	44
LE SERVICE AUX USAGERS	45
LA GESTION CLIENTELE	46
Les branchements par commune	46
Les clients par commune	46
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune	46
Les consommations par tranche.....	46
LA FACTURE 120 M ³	48
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	52
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	56
LES INTERVENTIONS REALISEES	61
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	62
Les opérations d'hydrocurage du réseau	62
<i>OPERATIONS D'HYDROCURAGE PREVENTIF</i>	62
<i>OPERATIONS DE DEBOUCHAGE ET D'HYDROCURAGE PONCTUELLES DU RESEAU</i>	62
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE	64
Les interventions de maintenance 2ème niveau	64
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	64
LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT	65
ANNEXES.....	75
ANNEXES COMPLEMENTAIRES	76
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	76
Attestation Dommages aux Biens.....	76
Responsabilité civile	77
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	78
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	82
Attestation Tous risques chantiers	83
A. INFORMATIONS GENERALES - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL	84
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE.....	84
A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE	84
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	85
B.1. LES RACCORDEMENTS	85
B.1.1. Les raccordements domestiques	85
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements.....	85
B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	87
B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	87
B.3.1. Les contrôles de raccordements.....	87
C.1.1. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	88
C.1.2. Diagnostics eaux claires parasites	88

C.1.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales	88
C.2. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	88
C.2.1. Les postes de relèvement.....	88
C.2.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	89
C.2.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année	89
C.3. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	90
C.3.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte	90
C.3.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie.....	91
C.3.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte	92
C.3.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte	104
C.4. SYNTHÈSE DU SUIVI METEOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	104
C.5. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE.....	105
C.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement	105
C.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur	105
C.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement	105
D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT - STATION D'EPURATION DE LUXEUIL.....	106
D.1. BILAN SUR LES VOLUMES.....	106
D.1.1. Volume entrant dans le système de traitement.....	106
D.1.2. Volume sortant du système de traitement	106
D.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant.....	107
D.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE.....	108
D.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	108
D.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	110
D.2.3. La pollution déversée en tête de station.....	111
D.2.4. La pollution sortante du système de traitement.....	114
D.2.5. Le calcul des rendements.....	117
D.2.6. Le suivi bactériologique.....	118
D.2.7. Le suivi du milieu récepteur	118
D.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	118
D.3.1. Les boues.....	118
D.3.2. Les autres sous-produits	120
D.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU	121
D.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE ET DE REACTIFS.....	121
D.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	121
D.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	121
D.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE	121
D.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement.....	121
D.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement.....	121
D.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet.....	121
D.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	122
Paramètres physicochimiques	122
D.7. SYNTHÈSE DU SUIVI METEOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE.....	124
D.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	124
LE GLOSSAIRE	128
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	133

EDITORIAL



Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service d'assainissement et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques etc...

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

Patrick BLETHON

Président Exécutif de SAUR



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DECEMBRE 2023



196 635 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

4 256 branchements raccordés dont **2441** branchements commune de Luxeuil

2,86 € TTC/m³ Au 1er janvier 2024 pour une facture de 120 m³



76,387 kml de réseau dont :

- 60,073 kml de réseau Eaux Usées
- 16,314 kml de réseau Eaux Pluviales

1 444 ml hydrocurés avec le camion

3 interventions de débouchage



1 station(s) d'épuration(s)

19 500 équivalent habitants (EH)

5 Poste(s) de relèvement



100% des bilans réalisés sont conformes



2 273 310 m³ d'effluents épurés

54,848 tMS de boues évacuées



LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

>> SAUR a repris l'exploitation des installations de la CCPLx et de la Ville de Luxeuil à partir du 1^{er} juillet 2023.

>> Après 2 mois d'exploitation, SAUR a constaté et alerté la collectivité sur le fait que de nombreux équipements nécessitaient une maintenance à la prise de contrat. Une liste exhaustive a été transmise.

>> Depuis fin octobre, les interventions pour permettre la géolocalisation des réseaux est en cours.

>> Des réunions COPIL ont eu lieu les 22/09/2024 et 14/12/2024.

>> L'étude diagnostic permanent a été lancée le 12/10/2023. Cette étude reprend les données des réseaux d'assainissement des trois communes : Froideconche, Luxeuil et Saint Sauveur et de la station d'épuration de Saint Sauveur. Un premier rapport a été présenté le 13/12/2023.

>> Les conventions relatives à apports des matières de vidanges pour traitement à la STEU ont été signées avec SAONE VIDANGE, EURL DIRAND et FLASH ENVIRONNEMENT. Au cours du 2^{ème} semestre 2023, nous avons reçu peu de matières à traiter.

>> SAUR a lancé une campagne de contrôles des rejets des abonnés de l'Etang de la Poche (poursuite des actions de VEOLIA). Nous avons obtenu un seul rendez-vous qui a donné suite à un contrôle.

>> Des échanges avec les représentants de la BA116 et de SAVS ont eu lieu dans le cadre de la reprise des conventions de déversement. Le renouvellement de ces conventions n'est à ce jour pas finalisé.

>> Nous constatons une forte présence d'Eaux Claires Parasites (ECP) lors des épisodes pluvieux et les réseaux sont en charge notamment durant la quasi-totalité des mois de novembre et décembre.

>> Nous avons constaté des déversements en tête de station sans interruption depuis les premières pluies, une forte réduction de la charge entrante et de ce fait une réduction des volumes de boues produites.

>> Des échanges ont eu lieu entre SAUR et CCPLx pour permettre le renouvellement de l'automate de la file Eau de la STEU.

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

>> Détail des interventions de réparation de fuite/casse sur conduites/branchements

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse	Travaux
LUXEUIL LES BAINS	PVC	315	21/07/2023	Rue Henry Guy	Renouvellement réseau EU suite casse longueur 25 mètres

>> Détail des interventions de renouvellement de réseau et branchements engagés par la commune de Luxeuil en 2023

Adresse	Linéaire de réseau EU renouvelé (en mètre)	Nombre de branchements concernés
Rue Ronchi	350	18
Rue Léon Bourgeois	310	23
Rue Lacépède et Condorcet	240	25
Rue Paul Doumer	90	7
Rue Lamartine	568	48
Rue Marceau	150	5
Esplanade du Mont Valot	166	5
Rue 4 fils Paul Doumer	149	12



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat DSP LUXEUIL LES BAINS - EU est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 juillet 2023, arrivera à échéance le 30 juin 2030.

Les avenants du contrat

Sans objet.





3.



saur

mission water

PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète



UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs (collectivités, industriels, citoyens, agriculteurs, associations, société civile dans son ensemble) accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite. Au-delà de notre métier d'origine – gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes – nous nous engageons à agir et convaincre, afin qu'ensemble, nous investissions pour économiser l'eau et que nous inventions de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme : vendre des économies d'eau et plus uniquement des M³, contribuer à la décarbonation des industries, innover en continu, plus vite et de façon responsable, contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière : - 0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné, - 83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020... Pour en savoir plus : rapport intégré 2021 de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

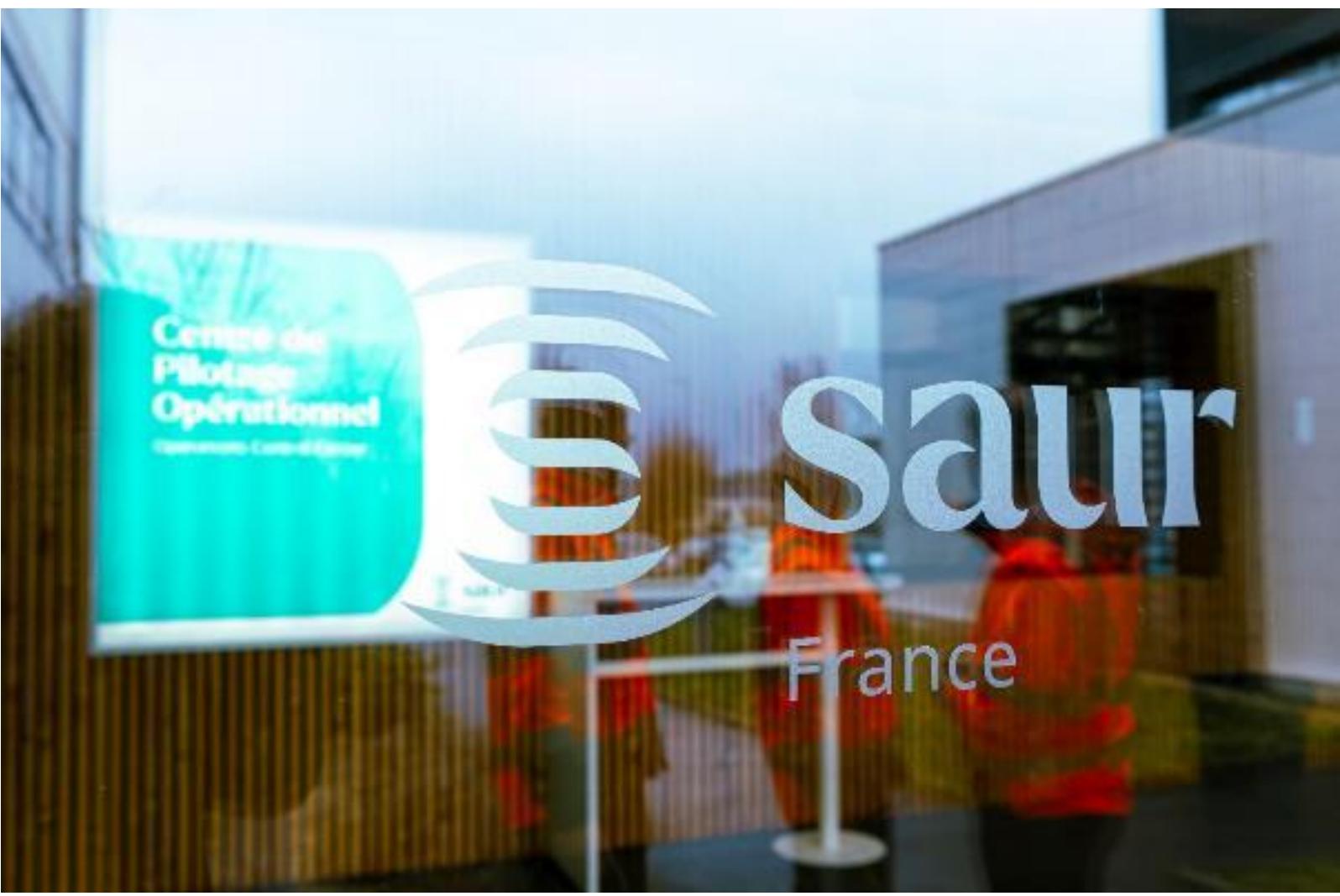
Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\,000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.

La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résilient, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévenance automatisé a été mis en place afin de maîtriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.

SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone lié à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommé sur vos sites est issu d'électricité verte d'origine renouvelable. *Méthodologie auditée et validée SELON LE GHG PROTOCOL.*



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle réprecise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

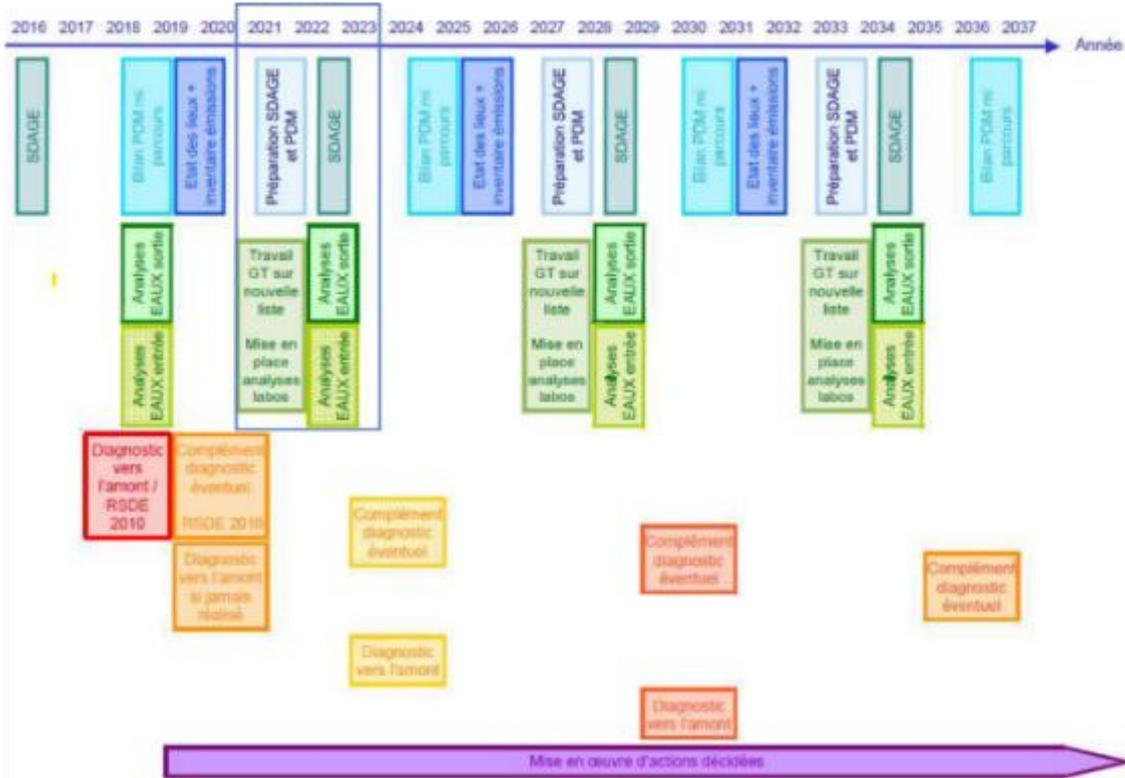
En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants

Calendrier de l'action RSDE

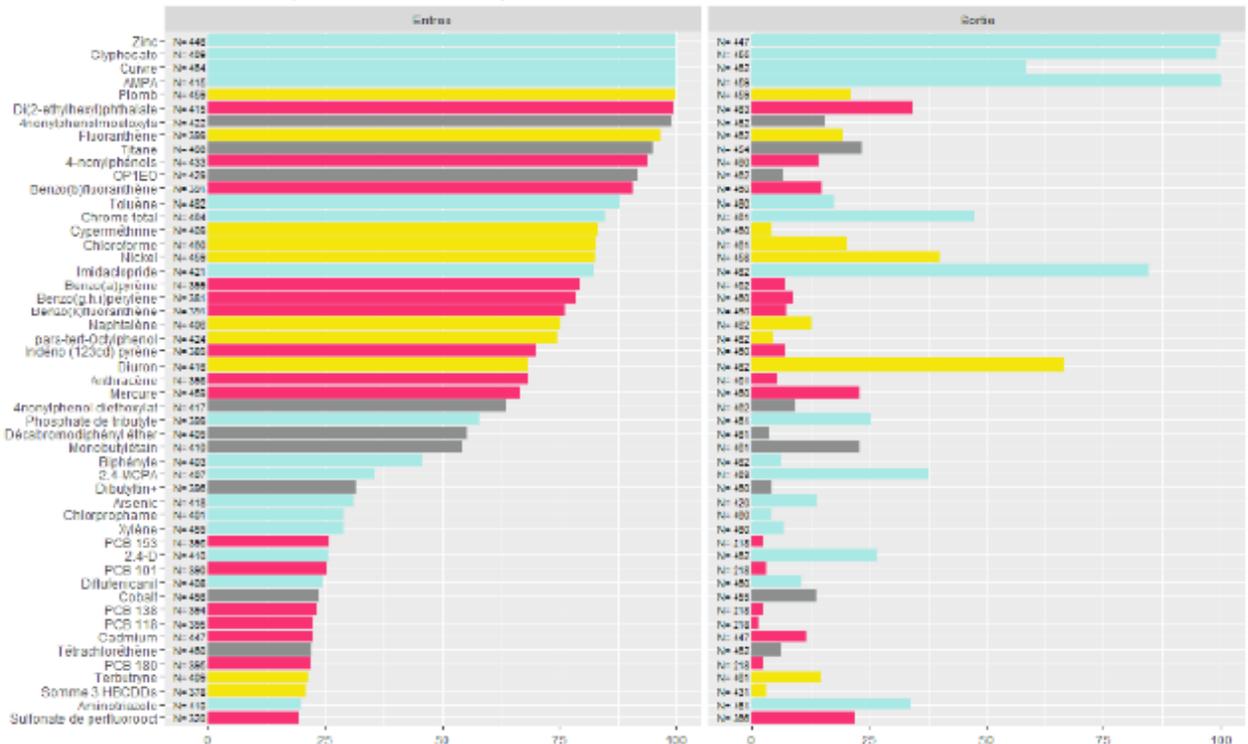


Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Substances quantifiées dans les rejets d'au moins 20% des STEU

Note : le 'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance



LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Réutilisation des eaux usées traitées

Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :

études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.

Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse
- Maintenir les différentes activités
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau

Vos bénéfices

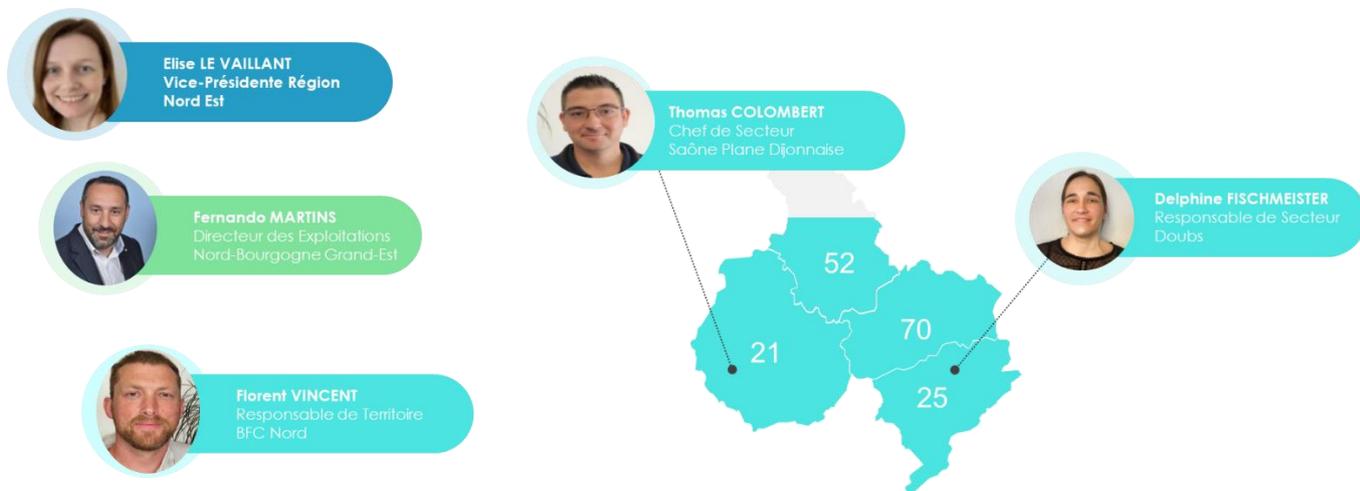
- Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau
- Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales
- Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique

Comment ça marche ?



LES REPRESENTANTS DU CONTRAT

TERRITOIRE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ NORD





LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	1
Capacité épuratoire (eq Hab)	19 500
Poste(s) de relevage	5



Matériau	Valeur (%)
Béton	81,11
PVC	10,52
Fonte	1,67
Polypropylène	1,47
PVC CR8	0,39
Autres	4,84



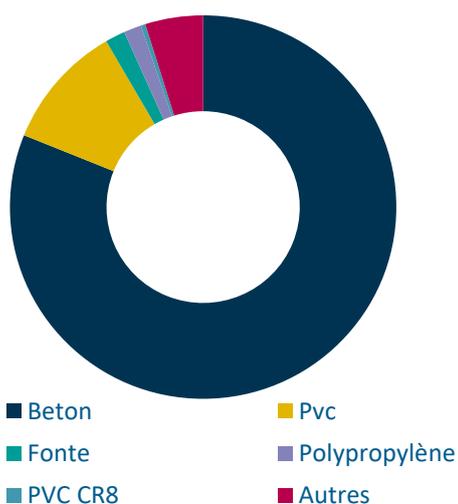
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

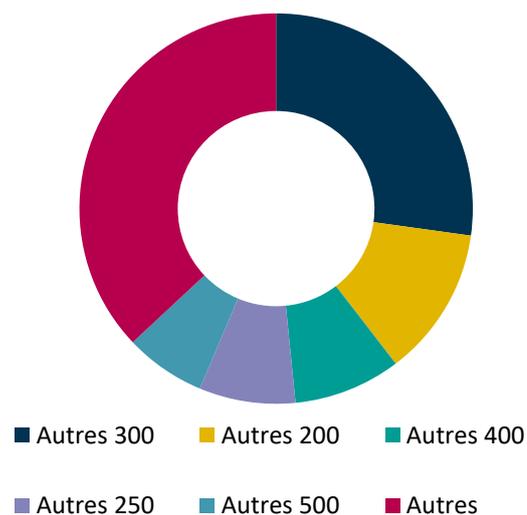
	2023
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	60,073
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	16,314

Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Autres 300	27,21
Autres 200	12,38
Autres 400	8,82
Autres 250	7,92
Autres 500	6,65
Autres	37



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

Total	2023
Branchements	4 256 dont 2441 (Luxeuil)

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



Les volumes assujettis à l'assainissement

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2 ^{ème} semestre 2023
Total de la collectivité	196 635

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Aucune réclamation reçue en 2023.

TARIF AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M³

Tarif de l'Assainissement	
Abonnement, part SAUR	32,54 € HT
Abonnement, part collectivité	10,00 € HT
Abonnement, part communautaire	20,00 € HT
Consommation, part SAUR	0,9970 € HT
Consommation, part collectivité	0,4200 € HT
Consommation, part communautaire	0,5000 € HT
Montant de la redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	0,1600 € HT
TVA	10%
Prix total pour 120 m ³	342,97 € TTC
Soit 2,86 €TTC/m³	

Les factures 120m³ sont fournies en annexes.



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

6.

DEPARTEMENT DE L'AGNE
COMMUNE DE GUISE
Bilan d'activite
Satur
www.satur.com

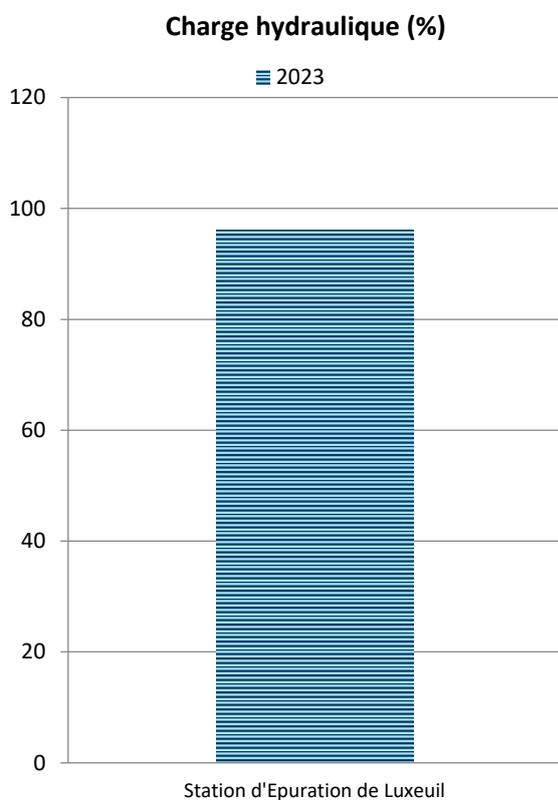
Bilan de la qualité du traitement

Les charges hydrauliques

Charge hydraulique = Volumes entrants journaliers (m³/j) / Débit nominal de la station (m³/j).

Sur la base des volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée

Libellé de l'installation	2023
Station d'Épuration de Luxeuil	96,13%

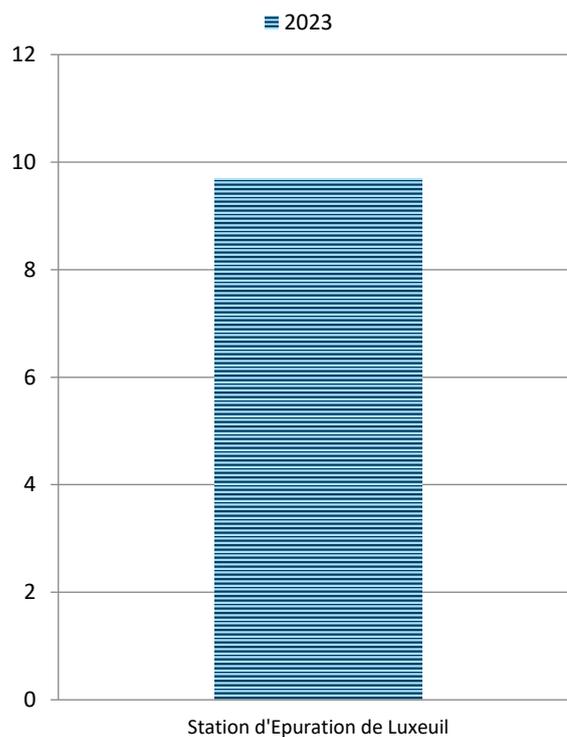


Les charges polluantes

Charge polluante = Volumes entrants journaliers (m³/j) / concentration DBO5 par rapport capacité nominale

Libellé de l'installation	2023
Station d'Épuration de Luxeuil	9,7%

Charge polluante DBO5 (%)



Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2023 (en m ³)
Station d'Épuration de Luxeuil	Entrée	2 280 765
	Sortie	2 273 310

LES CONSOMMATIONS

ENERGETIQUES

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie calculées à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

2 ^{ème} semestre 2023	
Consommation en KWh	39 157

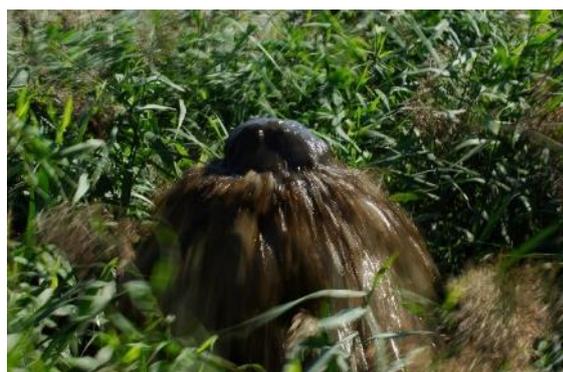
Face au défi environnemental et climatique et à la nécessité absolue de réduire drastiquement les émissions humaines de CO₂, de nombreuses entreprises françaises se sont engagées dans la transition énergétique.

Dans ce cadre, SAUR a mis en place un plan d'action afin d'optimiser ses consommations d'énergie. Des améliorations des conditions d'exploitation sont apportées et un suivi de l'évolution des consommations d'électricité est réalisé tous les mois sur l'ensemble du parc, afin de déceler d'éventuelles dérives

[Cliquez ici pour taper du texte.](#)

LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2 ^{ème} semestre 2023 (tMS)
Station d'Épuration de Luxeuil	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	54,848

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2 ^{ème} semestre 2023
Station d'Épuration de Luxeuil	Refus dégrillage évacué vers incinération (F)	3 540

Les sous-produits : Sables

Libellé de l'installation	2023 (Kilogrammes)
Station d'Épuration de Luxeuil	0

Les apports extérieurs

Libellé de l'installation	Origine	2023
Station d'Épuration de Luxeuil	S12 - Apport extérieurs matières de vidange - Mètre cube (en m ³)	192
Station d'Épuration de Luxeuil	S13 - Matières de curage - Mètre cube (en m ³)	7
Station d'Épuration de Luxeuil	S7 - Apports extérieurs huiles/ graisses - Mètre cube (en m ³)	99



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

7.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2 ^{ème} semestre 2023
Station d'Epuration de Luxeuil	12



Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2 ^{ème} semestre 2023	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Station d'Epuration de Luxeuil	100%	Conforme

Le taux de conformité est calculé selon la somme du nombre de bilans 24h par système de traitement



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans journaliers réalisés	VP.210 : Nombre de bilans journaliers conformes	VP.176 : Charge entrante en DBO5
100%	12	12	113,52 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	54,848 tMS Tonnes de matières sèches (tMS)
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.). Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
2 Autorisation de rejets	54,848 tMS Tonnes de matières sèches (tMS)
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
92/120 points	76,388 km	92/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.176 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
366,15 Kg/j	100%	4 798 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
1%	2,023 km	60,073 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnités déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	N.R	0	0 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
6 103 habitants	2,86 €	1,65 €
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2023	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
- %	- €	- €
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	4 266 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usés consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
- €	196 635 m³	- €
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.



**LES
INTERVENTIONS
REALISEES**

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

	2 ^{ème} semestre 2023
Linéaires hydrocurés avec le camion (ml)	1 444
Dont :	
Linéaires hydrocurés préventivement (ml)	1 324
Linéaires hydrocurés curativement sur réseau et branchements (ml)	120

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

	2 ^{ème} semestre 2023
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	261
Nombre de débouchages du réseau	3

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



Les casses sur conduites et sur branchements

	2 ^{ème} semestre 2023
Nombre de casses sur conduites	1
Nombre de casses sur branchements	0

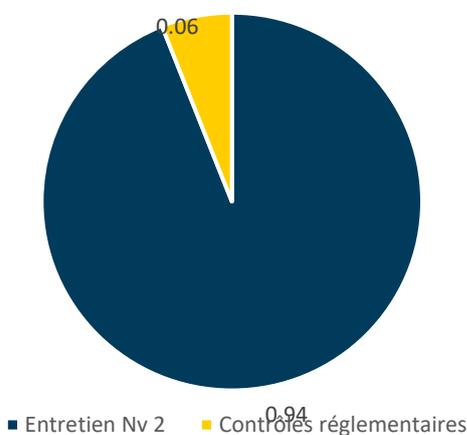


LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2 ^{ème} semestre 2023
Entretien niveau 2	13
Contrôles réglementaires	1



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2^{ème} niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2 ^{ème} semestre 2023
Curatif	15
Préventif	1

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative :** opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive :** opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.



LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

10.

LE CARE

Document en cours de consolidation.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégataire de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de -.

Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) Produits

La rubrique "Produits" comprend :

- **Exploitation du Service** : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice.

- **Collectivités et autres organismes publics** : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

- **Travaux attribués à titre exclusif** : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

- **Produits accessoires** : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) Charges

Les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- **des Charges directement affectées au contrat** : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.

- **des Charges réparties entre les contrats** : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :

- des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
- des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.

- **des Charges économiques calculées** : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

3) Commentaire des rubriques de charges

1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Comme toute entreprise, la crise de l'énergie qui a démarré fin 2021 a impacté les contrats d'électricité de SAUR.

Les effets de cette crise de l'énergie ont été fortement limités en 2022 du fait de prises de positions sur les marchés de gros en amont de celle-ci.

La crise énergétique a impacté plus fortement les prix de l'électricité sur 2023 car davantage de volumes ont été réservés à des niveaux de prix de marché importants.

Au plus fort de la crise, en été 2022, les prix de marché de l'électricité ont pu être multipliés par 15.

SAUR a ainsi vu ses coûts de l'électricité augmenter en moyenne de +54% en 2023 par rapport à 2022.

Cette augmentation moyenne n'est pas linéaire et est très disparate selon les profils de consommation.

En effet du fait des tensions d'approvisionnement en gaz et des risques de délestage lors des pointes, les prix en heures pleine et en hiver ont davantage augmenté que les prix en été et en heures creuses.

La dépense en électricité 2023 sur votre contrat est donc le résultat de cette situation (forte augmentation des prix, mix consommations été/hiver et HP/HC).

Le marché de l'électricité a fortement baissé depuis plusieurs mois mais est encore loin de son niveau pré-crise.

Du fait de l'inertie entre évolution des marchés de gros, négociation des contrats d'énergie et réception des factures d'électricité, la baisse de ces prix de marché se ne fera sentir qu'à partir de 2025.

3. Achats d'Eau :

Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassament, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.

- Matières et Fournitures

Ce poste comprend :

- les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise,
- la location de courte durée de matériel sans chauffeur,
- les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau,
- les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique,
- le matériel de sécurité,
- les consommables divers.

7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET),
- La contribution sociale de solidarité,
- la taxe foncière,
- les redevances d'occupation du domaine public.

8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation),
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances,
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire,
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle,
 - GAMEAU et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice,
 - PHILEAS, logiciel de gestion
 - COUPA logiciel des achats,

- eSigis, logiciel de cartographie,
- GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire,
 - Les primes dommages ouvrages,
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu,
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

9. **Frais de contrôle :**

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

10. **Contribution aux Services Centraux et Recherche :**

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite ci-avant, est imputée sur chaque contrat.

11. **Collectivités et autres organismes publics :**

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale,
- les taxes (TVA),
- les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

12. **Charges relatives aux Renouvellements :**

En fonction des obligations liées au contrat, ce poste peut comprendre :

- « **Garantie pour continuité de service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique correspond à la somme des charges réelles de renouvellement non programmé, les charges réelles d'entretien électromécanique et tous les contrôles de conformité réglementaires (électricité, organes sous pressions, levage, portes sectionnelles, ascenseurs, etc ...).

- "**Programme contractuel de renouvellement**" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.

- "**Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement**" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

13. **Charges relatives aux Investissements :**

Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements,
- Fonds contractuel d'investissements,
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,

- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

4) Résultat avant Impôt

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

5) Impôt sur les sociétés

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est conforme au taux en vigueur pour chaque exercice fiscal.

6) Résultat

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

11.

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télésurveillance	Groupe électrogène	Communes
Station d'Épuration de Luxeuil	2008	19 500	Domestique Industriel Unitaire Séparatif	Oui	Non	LUXEUIL-LES-BAINS FROIDECONCHE SAINT SAUVEUR

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	7 Chevaux	1999	Oui	Non
	Parc Jean Moulin	1990	Oui	Non
	Pompiers	2018	Oui	Non
	Rue Anatole France	1990	Oui	Non
	ZAC	2000	Oui	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2023, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 60,073 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Autres ?	189,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres 600	121,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	130,36	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	10,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 1100	50,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Dalot 2000	548,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1000	320,68	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 1300	153,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 200	456,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 250	944,93	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 300	4552,79	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 350	48,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 400	1203,21	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 450	63,59	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 500	747,49	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 600	1075,89	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Autres 800	496,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire ?	30,97	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 1000	265,76	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 200	32,75	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 300	1550,01	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 400	58,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 500	279,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 600	314,51	Gravitaire	Eaux pluviales
Béton	Circulaire 800	321,5	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 110	26,21	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 200	35,27	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
PVC	Autres 300	319,62	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 315	1356,38	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autres 400	412,77	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 250	73,88	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 315	93,75	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Rectangulaire 250	3,89	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC CR8	Autres 315	24,53	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Autres 150	77,29	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 200	33,04	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	93,85	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	126,56	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 500	46,98	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 100	22,97	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 110	22,41	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 150	1606,24	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 200	3929,11	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 250	742,78	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 300	1697,23	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Autres 400	297,52	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	3057,35	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 315	36,88	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 400	571,65	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	906,82	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Rectangulaire 200	10,42	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Autres 200	1123,29	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 150	19,49	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 200	1054,92	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 250	692,12	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autres 300	76,19	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 200	697,23	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 300	378,4	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 315	280,15	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Rectangulaire 200	31,36	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 200	20,72	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Autres 315	248,91	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres 250	42,75	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	843,27	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 300	22,24	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 500	83,5	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 530	20	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres 600	53,13	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire ?	4,38	Gravitaire	Unitaire
Autres	Circulaire 500	64,64	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres ?	17,56	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 100	27,5	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1000	31,4	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 1050	1109,3	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 150	450,08	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 200	2444,07	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 250	3554,86	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 300	14113,4	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 350	69,73	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 400	3869,55	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 500	4252,07	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 570	32,68	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 600	1735,65	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 630	32,06	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 670	226,58	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 700	892,56	Gravitaire	Unitaire

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Béton	Autres 800	1975,07	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 850	30,27	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 900	132,92	Gravitaire	Unitaire
Béton	Autres 920	8,64	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 200	28,55	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 300	176,7	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 400	71,83	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 500	1678,91	Gravitaire	Unitaire
Béton	Rectangulaire 300	96,45	Gravitaire	Unitaire
Fonte	Autres 200	6,59	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 200	98,7	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 250	71,21	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 300	6,19	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 315	491,52	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 400	957,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Autres 600	23,37	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 100	140,27	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 200	161,99	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 300	193	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 400	289,17	Gravitaire	Unitaire
PVC	Circulaire 600	54,59	Gravitaire	Unitaire
Autres	Autres ?	67,24	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 80	1066,39	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 150	93,28	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autres 200	257,6	Refoulement	Eaux usées
Total		76387,68		

Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Avaloir	168
Bassin de rétention	1
Déversoir d'orage	14
Tampons	1578

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2023
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	13 184
PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	2 172
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	187
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	149
Station d'Épuration de LUXEUIL	223 465
Total	239 157

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

12.

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2023
FROIDECONCHE	928
LUXEUIL-LES-BAINS	2 441
SAINT-SAUVEUR	887
Total	4 256

Les clients par commune

	2023
FROIDECONCHE	928
LUXEUIL-LES-BAINS	2 451
SAINT-SAUVEUR	887
Total	4 266

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2023
FROIDECONCHE	En attente de consolidation
LUXEUIL-LES-BAINS	196 529
SAINT-SAUVEUR	En attente de consolidation
Total	196 635

Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDECONCHE	928	En attente de consolidation			5
LUXEUIL-LES-BAINS	2 441	2 263	112	2	64
SAINT-SAUVEUR	887	En attente de consolidation			5
Répartition (%)	-	95,58	2,63	0,05	1,74
Total	4 256	4 068	112	2	74

Les volumes consommés par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
FROIDCONCHE	En attente de consolidation				
LUXEUIL-LES-BAINS	196 529	89 058	76 808	19 883	10 780
SAINT SAUVEUR	En attente de consolidation				
Total de la collectivité	196 635	89 164	76 808	19 883	10 780
Consommation moyenne par TYPE de branchement	46,2	21,92	685,79	9 941,5	145,68

LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : Quartier Planchotte
à GROSBOIS
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Référence à rappeler

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 9

23

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	68,80 €
Consommation TTC	274,17 €
Total facture TTC	342,97 €

soit 0,0023 €/Litre

342,97 €

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LUXEUIL-LES-BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		292,58 € HT	321,85 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement	Abonnement Part Communale		Année 2024					10,00	10,00
Abonnement	Abonnement Part communautaire.		Année 2024					20,00	10,00
Abonnement	Abonnement Part SAUR Collecte		Année 2024					16,27	10,00
Abonnement	Abonnement Part SAUR Traitement		Année 2024					16,27	10,00
Consommation	Consommation Part Communale		Année 2024		120	0,4200	50,40		10,00
Consommation	Consommation Part communautaire.		Année 2024		120	0,5000	60,00		10,00
Consommation	Consommation Part SAUR Collecte		Année 2024		120	0,3346	40,15		10,00
Consommation	Consommation Part SAUR Traitement		Année 2024		120	0,6624	79,49		10,00

Organismes publics		19,20 € HT	21,12 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône			Année 2024	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Modernisation Réseaux LUXEUIL LES BAINS					120	0,1600	19,20		10,00

Total Facture	342,97 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 311,78 €
TVA sur les débits : 31,19 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

Accueil : Quartier Planchotte
à GROSBOIS
Le mardi de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Téléphone : 03 70 48 80 00 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi - de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 03 70 48 80 09

SPECIMEN
01 Janvier 2023

Courrier : TSA 61162
92894 NANTERRE CEDEX 9

Référence à rappeler

23

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

VILLE DE LUXEUIL ET CC PAYS DE LUXEUIL

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Consommation TTC	197,92 €	soit 0,0016 €/Litre
Total facture TTC	197,92 €	
	197,92 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyencourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LUXEUIL-LES-BAINS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées		160,73 € HT	176,80 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation Consommation Part Communale		janvier 2023			120	0,4200	50,40		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Collecte		janvier 2023			120	0,3086	37,03		10,00
Consommation Consommation Part SAUR Traitement		janvier 2023			120	0,6108	73,30		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA	
Organismes publics			m3	€ HT	€ HT	€ HT	%	
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône		janvier 2023			120	0,1600	19,20	10,00

Total Facture	197,92 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 179,93 €
TVA sur les débits : 17,99 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR	Partenaire : CC PAYS DE LUXEUIL		Date : 10/02/2024
Référence contrat : 703001/02			
Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société	
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023		Part SAUR Collecté	
Devise : Euro		Redevance : Abonnement Part SAUR Collecte	
		Date d'actualisation : 25/10/2023	

CRITERES TARIFAIRES	
7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts :	
Localité sur point de fourniture : (FROIDCONCHE,ST SAUVEUR);(LUXEUIL)	

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 1 Logt

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	15,00							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 2 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	16,67							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 3 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	25,00							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 4 Logts

Page 1/9

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	33,33							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 5 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	41,67							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 6 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	50,00							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 7 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	58,33							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 8 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	66,67							

7030 - Ast - PF en fonction du nbre de logts : 9 Logts

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDCONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	75,00							

Page 2/9

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 11 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	91,67								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 12 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	100,00								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 13 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	108,33								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 14 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	116,67								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 16 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	133,33								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 17 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								

Page 3/9

LUXEUIL	141,67							
---------	--------	--	--	--	--	--	--	--

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 18 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	150,00								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 19 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	158,33								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 20 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	166,67								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 21 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	175,00								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 22 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance		Tranches							
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	183,33								

7030 - A33 - PF en fonction du nbre de logs: 24 Logs

Page 4/9

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	200,00							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 25 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	208,33							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 30 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	250,00							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 32 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	266,67							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 33 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	275,00							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 38 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	316,67							

Page 5/9

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 40 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	333,33							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 41 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	341,67							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 43 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	358,33							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 50 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	412,67							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 52 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							
LUXEUIL	433,33							

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 56 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Tranches								
Localité sur point de fourniture	Prix de base	Prix actualisé						
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.							

Page 6/9

LUXEUIL	466,67								
---------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 68 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	566,67								

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 80 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	666,67								

7030 - Ass - PF en fonction du nbre de logs: 83 Logs

n.r.= non assujéti à la redevance

Localité sur point de fourniture	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
FROIDECONCHE,ST SAUVEUR	n.r.								
LUXEUIL	691,67								

Date: 10/02/2024

SAUR

Partenaire : CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Traitement		
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023	Redevance : Abonnement Part SAUR Traitement	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 07/09/2023	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
Valeur	15,00								

Date: 10/02/2024

SAUR

Partenaire : CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Collecte		
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023	Redevance : Consommation Part SAUR Collecte	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 25/10/2023	
CRITERES TARIFAIRES		
Localité sur point de fourniture : (FROIDECONCHE,ST SAUVEUR),(LUXEUIL)		

Localité sur point de fourniture FROIDECONCHE,ST SAUVEUR

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
Valeur	n.r.								

Page 8/9

Localité sur point de fourniture LUXEUIL

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
Valeur	0,3086								

Date: 10/02/2024

SAUR

Partenaire : CC PAYS DE LUXEUIL

Référence contrat : 703001/02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encaissement : Société
Part SAUR Traitement		
Prix (HT) à compter du 01/01/2023 au 31/12/2023	Redevance : Consommation Part SAUR Traitement	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 10/07/2023	
CRITERES TARIFAIRES		

n.r.= non assujéti à la redevance

Critère	Tranches								
	Prix de base	Prix actualisé							
Valeur	0,6108								



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

Description du contrat			
DSP LUXEUIL LES BAINS - EU			
Délégation de service public			
Début contrat : 1 juillet 2023 Fin contrat : 30 juin 2030			

D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	46,27	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,9200	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	156,67	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	16,27	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au délégataire	0,9970	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	135,91	€HT/120m³
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,1600	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ <i>(VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100</i>	50,38	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
	Montant total d'une facture 120 m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	342,97	€TTC/120m³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2,86	€TTC/m³

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	2	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	35,90	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	9,93	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	60,073	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	0	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	2,023	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	2,023	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	1%	%

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	97,74%	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	58,71	Km
Sur 15 points	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	57,8%	10 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	34,72	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	60,073	Km
Total Partie B :			25 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	73,67%	12 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	44,25	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	60,073	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			52 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		92 points / 120 points	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	NON	0 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10 points
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60 points/120 points	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	113,52	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	
P254.3	Conformité des performance des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel	100	%

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration de Luxeuil			
VP.176	Charge entrante en DBO5	113,522	
VP.208	Boues évacuées en tMS	54,848	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	54,848	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Boues			
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	54,85	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	54,85	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	54,85	tMS
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	366,15	kg/j

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	2 451	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	41	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2,49	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	6 103	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	<i>Donnée à titre indicatif</i> 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N.R.	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usages	<i>Donnée à titre indicatif</i> N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2023	196 635	m ³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2023	0	€HTVA
VP.207.0	<i>Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).</i>	<i>Donnée à titre indicatif</i> 0,0000	€HTVA/m ³
VP.182	Encours total de la dette	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP.183	Epargne brute annuelle	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	0	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	0	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	0	€TTC

A high-angle photograph of a construction worker in a trench. The worker is wearing a green hard hat, an orange high-visibility safety vest over a dark blue shirt, and blue work pants. They are holding a wooden handle of a tool. Several grey metal rods are positioned horizontally across the trench, secured with orange straps. The trench walls are made of dark, moist earth. The overall scene is a construction or maintenance site.

LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

14.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	261

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Victor Hugo Genoux	42
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Henry Guy	64
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Des Martyrs De La Résistance	94
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Henry Guy	34
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Des Ecoles	10
LUXEUIL-LES-BAINS	07/11/23	27 Rue Des Pâquerettes	3
LUXEUIL-LES-BAINS	27/11/23	26 Allée Des Romains	6
LUXEUIL-LES-BAINS	27/11/23	Rond-Point Rue Jean Jaurès	18

Opérations d'hydrocurage préventif

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Victor Hugo Genoux	42
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Henry Guy	64
LUXEUIL-LES-BAINS	09/10/23	Rue De L'Etang De La Poche	627
LUXEUIL-LES-BAINS	23/10/23	Rue Des Ecoles	45
LUXEUIL-LES-BAINS	23/10/23	Chantier des prés derrière centrale électrique, derrière Rue des Pâquerettes	391
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Des Martyrs De La Résistance	94
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Henry Guy	34
LUXEUIL-LES-BAINS	24/10/23	Rue Des Ecoles	0
LUXEUIL-LES-BAINS	07/11/23	27 Rue Des Pâquerettes	3
LUXEUIL-LES-BAINS	27/11/23	26 Allée Des Romains	6
LUXEUIL-LES-BAINS	27/11/23	Rond-Point Rue Jean Jaurès	18
Total			1 324

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
LUXEUIL-LES-BAINS	Curage EU	3	120
Total		3	120

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur/ RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	11/07/23	18 bis Rue Jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	09/10/23	Rue des Coquelicots
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/23	Place du 8 Mai 1945

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
LUXEUIL-LES-BAINS	3

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
-	3	0	3
LUXEUIL LES BAINS	1	1	2
ST SAUVEUR	11	0	11
Total	15	1	16

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST SAUVEUR	Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	05/09/23	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	05/09/23	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Épuration de Luxeuil	Cuve de Préparation polymère (HS/Fissurée)	12/09/23	Curatif
LUXEUIL LES BAINS	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Support de Télétransmission	29/08/23	Curatif
ST SAUVEUR	Station d'Épuration de Luxeuil	Condensateur	05/09/23	Préventif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Polymère Liquide Cationique local centrifugeuse	10/08/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Cuve Double Paroi	11/08/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Débit Sortie Poste Toutes Eaux	22/08/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Cuve de Préparation polymère (HS/Fissurée)	29/08/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	28/09/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	28/09/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Agitateur Lipocycle	05/10/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe doseuse Lessive de Soude	02/11/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Débitmètre Centrifugeuse 2	03/11/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Grappin fosse sable	28/11/23	Curatif
	Station d'Épuration de Luxeuil	Portail principal motorisé	28/11/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST SAUVEUR	Station d'Épuration de Luxeuil	Appareils de levage local centrifugeuses	05/09/23

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Mesure de Niveau US	Renouvellement complet du matériel						1 250			
DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Sonde de détection débordement	Renouvellement complet du matériel							850		
DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	Sonde de mesure de hauteur d'eau	Renouvellement complet du matériel							1 250		
DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		1 687							
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel				375					
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							
PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel		1 875							
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 1	Renouvellement complet du matériel			7 500						
PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	Pompe de relèvement 2	Renouvellement complet du matériel					7 500				
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		850							
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel							375		

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel								3 500	
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel						3 500			
PR LUXEUIL LES BAINS Parc jean Moulin	Pompe relèvement 3	Renouvellement complet du matériel							3 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Sonde de Niveau	Renouvellement complet du matériel		625							
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Poires de niveau	Renouvellement complet du matériel								375	
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 1	Renouvellement complet du matériel							1 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	Pompe relèvement 2	Renouvellement complet du matériel							1 500		
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Détecteur de niveau	Renouvellement complet du matériel								375	
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Support de Télétransmission	Renouvellement complet du matériel		2 437							
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel								1 625	
PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Aéro-Ejectrice	Renouvellement complet du matériel							5 000		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel							2 250		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel							2 500		
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel					2 500				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur 1	Renouvellement complet du matériel						7 500			
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur fosse à boues	Renouvellement complet du matériel					6 250				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					5 625				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur des Flottants	Renouvellement complet du matériel						2 500			2023
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Fosse à Flottants	Renouvellement complet du matériel					2 500				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur nutriments désodorisation	Renouvellement complet du matériel					1 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel					1 250				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel					1 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur	Renouvellement complet du matériel					1 250				

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 1	Renouvellement complet du matériel						1 500			
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Chlorure Ferrique 2	Renouvellement complet du matériel						1 500			
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Lessive de Soude	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Nutriments Désodorisation	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 1	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Polymère 2	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Doseuse Préparation Polymère Tambour	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Polymère 1 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Polymère 2 tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 1 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 2 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation					5 000				
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 3 Bassin d'Aération	Remplacement de composant ou grosse réparation						5 000			
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 1 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Épuration de Luxeuil	Compresseur 2 Lipocycle	Renouvellement complet du matériel				9 375					
Station d'Épuration de Luxeuil	Ballon Anti-Bélier Eau de Process	Renouvellement complet du matériel					1 500				
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH Matières de Vidange	Renouvellement complet du matériel						2 125			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Redox poste relèvement	Renouvellement complet du matériel						2 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Turbidimètre bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel				3 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Oxygène Dissous bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel				2 437					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Rédox bassin d'aération	Renouvellement complet du matériel						2 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH Lipocycle	Renouvellement complet du matériel							2 125		
Station d'Épuration de Luxeuil	Turbidimètre recirculation	Renouvellement complet du matériel				3 500					
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de la Turbidité clarificateur	Renouvellement complet du matériel				3 500					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde pH	Renouvellement complet du matériel				2 125					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde MES fosse à boues	Renouvellement complet du matériel				3 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Consigne Graisses	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Niveau Fosse Mélange Graisses	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	1 250								
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur grossier	Renouvellement complet du matériel	1 250								
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau amont dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	1 250								
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau aval dégrilleur fin	Renouvellement complet du matériel	1 250								
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau poste de relèvement	Renouvellement complet du matériel	1 250								
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde Bassin Lipocycle	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Poste Toutes Eaux	Renouvellement complet du matériel						1 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de Niveau recirculation	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau fosse à boues	Renouvellement complet du matériel						1 250			
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau tambour	Renouvellement complet du matériel		625							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde anti débordement trémie pompe gaveuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Sonde de niveau fosse à flottants	Renouvellement complet du matériel								850	
Station d'Épuration de Luxeuil	Appareil de Mesure Physique	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Haut Silo à Chaux	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Bas Silo à Chaux	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Épuration de Luxeuil	Niveau US Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel	1 250								

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau lessive de soude	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Niveau Nutirment Désodorisation	Renouvellement complet du matériel		625							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de niveau Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure Hauteur Voile de Boues Clarificateur	Renouvellement complet du matériel					4 250				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau poste BA 116	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de Niveau Poire	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau Bassin Lipocycle	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de niveau recirculation	Renouvellement complet du matériel					312				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur	Renouvellement complet du matériel					375				
Station d'Epuration de Luxeuil	Niveau contre poids Stockage Chlorure Ferrique	Renouvellement complet du matériel		875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de n iveau cuve polymère	Renouvellement complet du matériel					187				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur de surverse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre entrée station	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre extraction lipocycle	Renouvellement complet du matériel				1 500					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Recirculation	Renouvellement complet du matériel					2 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				2 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Centrifugeuse 1	Renouvellement complet du matériel				2 250					
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre sur lame déversante	Renouvellement complet du matériel	1 500								
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Débit Trop Plein	Renouvellement complet du matériel	1 500								
Station d'Epuration de Luxeuil	Mesure de Débit Prétraitements	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Débitmètre Sortie	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de Conductivité fosse de consigne	Renouvellement complet du matériel				1 125					
Station d'Epuration de Luxeuil	Sonde de température	Renouvellement complet du matériel			625						
Station d'Epuration de Luxeuil	Compteur remplissage Cuve de Préparation Polymère	Renouvellement complet du matériel								312	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Préleveur Sortie	Renouvellement complet du matériel		4 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Climatiseur local électrique	Renouvellement complet du matériel			4 375						
Station d'Epuration de Luxeuil	Télégestion	Renouvellement complet du matériel		2 437							
Station d'Epuration de Luxeuil	Chaudière	Remplacement de composant ou grosse réparation				3 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	Onduleur Armoires Electriques	Renouvellement complet du matériel							12 500		
Station d'Epuration de Luxeuil	uleur	Renouvellement complet du matériel		3 750							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 1 REL PS 01	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Relèvement 3 REL PS 03	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 1 REC PS 01	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Recirculation 3 REC PS 03	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Surpresseur Lipocycle 1 CAI CS 04	Renouvellement complet du matériel		1 875							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe Soutirage tambour 1	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe 1 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Variateur Pompe 3 Alimentation Centrifugeuse	Renouvellement complet du matériel		1 250							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarrreur 1 Centrifugeuse 1	Renouvellement complet du matériel		937							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarrreur 1 Centrifugeuse 2	Renouvellement complet du matériel		937							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarrreur Surpresseur 1	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Démarrreur Surpresseur 3	Renouvellement complet du matériel		1 500							
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe Rampe d'Aspersion	Renouvellement complet du matériel					1 875				
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 3 Eau de Process	Renouvellement complet du matériel			1 750						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de reprise boues épaissies	Renouvellement complet du matériel			7 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 1	Renouvellement complet du matériel			1 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction 3	Renouvellement complet du matériel			1 500						
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe 1 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 2 Polymère	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Lubrification	Renouvellement complet du matériel								1 687	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2 BA 116	Renouvellement complet du matériel			3 125						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Consigne	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse de Stockage	Renouvellement complet du matériel			1 875						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse Consigne des Graisses	Renouvellement complet du matériel			3 250						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Fosse Mélange des Graisses	Renouvellement complet du matériel			1 750						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel		3 125							2023
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 2	Renouvellement complet du matériel						3 125			
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe d'Extraction Vers Bassin d'Aération	Renouvellement complet du matériel			1 875						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Poste Toutes Eaux 2	Renouvellement complet du matériel								1 625	
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 1	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 2	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe Recirculation 3	Renouvellement complet du matériel					2 500				
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe 1 Alimentation tambour	Renouvellement complet du matériel				1 250					
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe de Soutirage	Renouvellement complet du matériel			2 500						
Station d'Épuration de Luxeuil	Pompe flottante réception des sables	Renouvellement complet du matériel			3 750						
Station d'Épuration de Luxeuil	Dilacérateur Réception des Graisses	Remplacement de composant ou grosse réparation			4 000						
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur grossier 2	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					
Station d'Épuration de Luxeuil	Dégrilleur fin 1	Remplacement de composant ou grosse réparation				5 000					

Programme prévisionnel actualisé du Programme au : 31/12/2023		Type de Renouvellement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Année de Réalisation
Station d'Epuration de Luxeuil	Dégrilleur 2	Remplacement de composant ou grosse réparation					5 000				
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation			7 000						
Station d'Epuration de Luxeuil	Centrifugeuse 2	Remplacement de composant ou grosse réparation				7 000					
Station d'Epuration de Luxeuil	tambour d'égouttage	Remplacement de composant ou grosse réparation			5 000						
Station d'Epuration de Luxeuil	Trommel	Remplacement de composant ou grosse réparation			4 000						
Station d'Epuration de Luxeuil	Grappin fosse sable	Remplacement de composant ou grosse réparation						3 000			
Station d'Epuration de Luxeuil	Dévouteur	Renouvellement complet du matériel							3 750		
Station d'Epuration de Luxeuil	Doseur	Renouvellement complet du matériel				4 375					
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis Convoyeuse Matières de Vidange	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrilleur grossier	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis convoyeuse dégrillage fin	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Vis Convoyeuse Centrifugeuse 1	Remplacement de composant ou grosse réparation		3 000							
Station d'Epuration de Luxeuil	Convoyeur Intérieur/Extérieur	Renouvellement complet du matériel					3 125				
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur NH4 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur H2S Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Détecteur NH3 Salle Centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel	1 375								
Station d'Epuration de Luxeuil	Disconnecteur sur arrivée eau potable	Renouvellement complet du matériel		437							
Station d'Epuration de Luxeuil	Motoréducteur trommel	Renouvellement complet du matériel							1 875		

Dotations non actualisées en Programme au : 31/12/2023	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (€)
Dotations (€)	30 424	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	60 352	29 928	422 464

Coefficients en Programme au : 31/12/2023	2023
Coefficient de la dotation	1,000000
Coefficient de report de solde	1,000000

Bilan financier en Programme au : 31/12/2023	2023	Total (€)
Dotation actualisée (€)	30 424	30 424
Report de solde actualisé (€)	0	
Programmé au contrat	TOTAL	5 625
Total renouvellement(€)	5 625	5 625
Solde(€)	24 799	

Renouvellement Réalisé en Programme année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station d'Epuration de Luxeuil	Agitateur des Flottants	Renouvellement complet du matériel	03/11/2023	2 500
Station d'Epuration de Luxeuil	Pompe de Relèvement 1	Renouvellement complet du matériel	03/11/2023	3 125
Total				5 625



© Christine Aresteanu



ANNEXES

15.

ANNEXES COMPLEMENTAIRES

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2024 au 31 Mars 2025 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2024



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances

Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Après Réception

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2024 au 31/03/2025

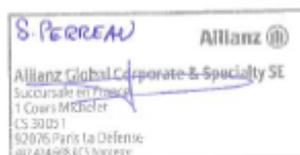
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 29/03/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :

travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles

professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique

Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,

- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,

- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC

(www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD :</p> <p>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 28/12/2023

JEANNE

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
Tél : +33 02 42 22
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, Immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463

Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

Attestation Tous risques chantiers



GENERALI Iard

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation



Assuré : SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Police n° AH 116929

Période de validité :	du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Fonctionnement de la garantie :	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 ^{er} avril 2024, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none">• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.• la durée des travaux est inférieure à 36 mois• la durée des essais n'excède pas 12 mois Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
Biens Assurés :	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
Etendue de la garantie :	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
Territorialité :	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés en Europe (France + LPS) & Suisse.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager GENERALI Iard au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

GENERALI Iard
SA au capital de 94 830 300 Euros
Entreprise Régie par le Code des Assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
RCS PARIS B 552 062 663

GENERALI Iard

Société anonyme au capital de 94 830 300 euros

Entreprise régie par le Code des assurances – 552 062 663 RCS Paris

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75456 Paris cedex 09

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurance sous le numéro 026

A. INFORMATIONS GENERALES – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	060000170311	
Communes	LUXEUIL-LES-BAINS, FROIDECONCHE, SAINT SAUVEUR			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	060870311001	
Nom	Commune de Luxeuil			
Type(s) de réseau	Unitaire, Séparatif			
Industriels raccordés	OUI			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	060970311001	
Nom	Station d'Epuration de Luxeuil			
Lieu d'implantation	LUXEUIL-LES-BAINS			
Date de mise en œuvre	2008			
Maître d'ouvrage	DSP LUXEUIL LES BAINS - EU			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	1 170	6 500	380
	Temps pluie		6 500	
Débit de référence	15 170 m ³ /j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2023)		255,51 kg/jour	4 259 eq. Hab.	
File Eau	Type de traitement	Traitement secondaire SE		
	Filière de traitement	Boues activées, Déphosphatation secondaire, Clarification		
File Boue	Type de traitement	Epaissement mécanique, Déshydratation mécanique		
	Filières de traitement	Centrifugeuse - Compostage		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Mme Delphine FISCHMEISTER responsable de Secteur Doubs Haute Saône			
Milieu récepteur				
Nom	Le Breuchin			
Masse d'eau	FRDR689			
Type	Rejet superficiel			
	Rejet souterrain			

A.2. ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME DE COLLECTE

Commune	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées (EU)	Date de zonage Eaux Pluviales (EP)	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Froideconche	2010	1999	Pas de zonage effectué	Pas de zonage effectué	
Saint Sauveur	2011	2011	2013		
Luxeuil les Bains	2021 (OXYA Conseil)	2021	2021		
CCPLx	2020 (BC2I)	2020	2020		

B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

B.1.1. Les raccordements domestiques

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	Population totale de la zone collectée (1)	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	Population raccordée (2)	Taux de raccordement (2) / (1)
Froideconche	70 258	1 975	1 873	945	1 849	98,71%
Saint Sauveur	70 473	1 721	1 685	906	1 664	98,75%
Luxeuil les Bains	70 311	6 523	6 500	2 362	6 490	99,84%
Total		10 219	10 056	4 213	10 001	99,1%

B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
Base Aérienne 116	Aéronautiques militaires, industrielles aéronautiques	Saint Sauveur	-	En cours de révision
Fonderie de Saint Sauveur	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
France Bronze	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Saint Sauveur		
SARL Fonderie du Bois d'Emery	Fabrication d'articles métalliques	Froideconche		
Jeandesboz	Mécanique Industriel	Froideconche		
Enseignes Monnier	Activité de pré-presses	Froideconche		
Fonderie de Luxeuil	Fonderie de métaux légers	Froideconche		
Société d'Abattage du Val de Saône	Industriel alimentaire	Luxeuil les Bains	Macropolluants et micropolluants	En cours de révision
Centre hospitalier de Luxeuil	Santé	Luxeuil les Bains	Macropolluants et micropolluants	-
Hypermarché Auchan	Commerce	Luxeuil les Bains	-	-
LEP Bâtiment	Établissement d'enseignement	Luxeuil les Bains	-	-
Cafétéria ERIS	Restauration	Luxeuil les Bains	-	-
DISA CATTINAIR	Industriel	Luxeuil les Bains	-	-
Fonderie de Bronze et d'Art Lamberta	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Luxeuil les Bains		
Scierie Genet	Sciage et rabotage de bois, hors impregnation	Luxeuil les Bains		
Profilux	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Luxeuil les Bains		
EDIMAG SARL	Activité de pré-presses	Luxeuil les Bains		
ESCALUX F.D	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
IKONA	Activité de pré-presses	Luxeuil les Bains		
SARL FOURRIER ELECTRICITE	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Luxeuil les Bains		
Société nouvelle d'impression Luxovienne	Imprimerie	Luxeuil les Bains		
Beaugard automobile	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL Garage Couval et Fils	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		

Nom de la société	Activité	Commune	Type de rejet	Date de la convention
Nedey Lure	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL G.L CAR	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ADDAX	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
RACHALEX	Transformation du Thé et du Café	Luxeuil les Bains		
2CVP	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SAS BOURDENET	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
ESPRIT CHOCOLAT'HE	Fabrication de cacao, chocolat et produits de confiserie	Luxeuil les Bains		
SAS Garage Tuillon	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
NORAUTO France	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
GARAGE LUXO	Commerce de véhicules automobiles légers	Luxeuil les Bains		
SARL PSL	Blanchisserie - teinturerie	Luxeuil les Bains		
Maison du pneu Mariotte	Commerce en gros d'équipements automobile	Luxeuil les Bains		
CCPLx	Collecte de produits non dangereux	Luxeuil les Bains		
Cobra Europe	Fabrication d'articles en caoutchouc	Luxeuil les Bains		
SARL DU GARAGE BOSCHUNG	Transport routiers régulier de voyageurs	Luxeuil les Bains		
SARL TRANSPORT JACQUELINE GROSJEAN	Transport routier de fret de proximité	Luxeuil les Bains		
TARD MICHEL ET FILS	Transport routier de voyageur	Luxeuil les Bains		
MAGISAC SERVICE	Fabrication d'emballage en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
BIO-CITY	Laboratoire d'analyse médicale	Luxeuil les Bains		
SEMA SA	Fabrication de plaque, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Luxeuil les Bains		
MON TRI A LA SOURCE	Collecte des déchets non dangereux	Luxeuil les Bains		
MY CERAM	Fabrication de carreaux en céramique	Luxeuil les Bains		
CLEMENT LAROCHE	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Luxeuil les Bains		
LABORATOIRE DENTAIRE MANTION	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Luxeuil les Bains		

B.2. LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

En 2023, la commune de Luxeuil Les Bains a réalisé des travaux de modernisation de son réseau d'assainissement. Le tableau suivant reprend les rues concernées.

Adresse	Linéaire de réseau EU renouvelé (en mètre)	Nombre de branchements concernés
Rue Ronchi	350	18
Rue Léon Bourgeois	310	23
Rue Lacépède et Condorcet	240	25
Rue Paul Doumer	90	7
Rue Lamartine	568	48
Rue Marceau	150	5
Esplanade du Mont Valot	166	5
Rue 4 fils Paul Doumer	149	12

Au mois de juillet 2023, des travaux de réparation du réseau unitaire ont été réalisés Rue Henry Guy sur une longueur de 25 mètres.

B.3. LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

B.3.1. Les contrôles de raccordements

C. Commune	2023
LUXEUIL-LES-BAINS	42
Total	42

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	12/07/2023	10 rue Marquiset
	27/07/2023	11 rue Léon Bourgeois
	27/07/2023	2 rue des Cannes
	03/08/2023	8 avenue Labienus
	10/08/2023	7 rue Docteur Gilles Cugnier
	10/08/2023	14 rue Marcel Bernard
	31/08/2023	70 rue Gustave Courbet
	31/08/2023	2 rue des Martyrs de la Resistance
	08/09/2023	7 rue La Madeleine
	14/09/2023	8 rue Marcel Bernard
	14/09/2023	4 rue Hector Berlioz
	14/09/2023	26 rue Henri Baumont
	14/09/2023	Allée Maroseli
	20/09/2023	15 avenue Labienus
	20/09/2023	32 rue Aristide Briand
	21/09/2023	2 rue Georges Clemenceau
	21/09/2023	28 rue Jean Jaures
	21/09/2023	28 rue Jean Jaures (1er étage)
	21/09/2023	28 rue Jean Jaures (2ème étage)
	05/10/2023	37 rue Charles Nodier
	05/10/2023	29 rue Jean Jaures
	12/10/2023	51 rue Jules Jeaneney
	12/10/2023	21 rue du Haut Bourrey
	19/10/2023	20 rue Ronchi
	19/10/2023	6 rue du Morbief
	26/10/2023	48 rue Aristide Briand
	02/11/2023	7 rue Alfonse Odeph
	02/11/2023	56 rue Léon Bourgeois
	02/11/2023	13 Place du 8 mai 1945
	03/11/2023	37 rue Salvador Allende
	09/11/2023	13 rue Georges Moulimard
	09/11/2023	28 rue de la Madeleine
	09/11/2023	37 rue Carnot

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	16/11/2023	33 rue du Haut Bourrey
	16/11/2023	39 rue Georges Moulimard
	16/11/2023	26 rue Lafayette
	28/11/2023	Place du General de Gaulle
	30/11/2023	7 rue Hector Berlioz
	07/12/2023	14 rue La Madeleine
	14/12/2023	14 place Saint Pierre
	14/12/2023	28 rue Jules Jeaneney
	14/12/2023	34 rue Georges Colomb

C.1.1. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra

Synthèse des passages caméra

Commune	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	261

Détail des passages caméra

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Victor Hugo Genoux	42
	20/07/23	Rue Henry Guy	64
	24/10/23	Rue Des Martyrs De La Résistance	94
	24/10/23	Rue Henry Guy	34
	24/10/23	Rue Des Ecoles	10
	07/11/23	27 Rue Des Pâquerettes	3
	27/11/23	26 Allée Des Romains	6
	27/11/23	Rond-Point Rue Jean Jaurès	18

C.1.2. Diagnostics eaux claires parasites

Sans objet.

C.1.3. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales

Sans objet.

C.2. L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE

C.2.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
LUXEUIL-LES-BAINS	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux	85 m3/h	1999	Oui	Non
	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin	-	1990	Oui	Non
	PR LUXEUIL LES BAINS Pompiers	65 m3/h	2018	Oui	Non
	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France	20 m3/h	1990	Oui	Non
	PR LUXEUIL LES BAINS ZAC	40 m3/h	2000	Oui	Non

C.2.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Opérations d'hydrocurage préventif

Détail des interventions d'hydrocurage préventif

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé
LUXEUIL-LES-BAINS	20/07/23	Rue Victor Hugo Genoux	42
	20/07/23	Rue Henry Guy	64
	09/10/23	Rue De L'Étang De La Poche	627
	23/10/23	Rue Des Ecoles	45
	23/10/23	Chantier des prés derrière centrale électrique, derrière Rue des Pâquerettes	391
	24/10/23	Rue Des Martyrs De La Résistance	94
	24/10/23	Rue Henry Guy	34
	24/10/23	Rue Des Ecoles	0
	07/11/23	27 Rue Des Pâquerettes	3
	27/11/23	26 Allée Des Romains	6
	27/11/23	Rond-Point Rue Jean Jaurès	18
Total			1 324

Opérations de débouchage et d'hydrocurage ponctuelles du réseau

Synthèse des interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements

Commune	Type	Nombre	Linéaire hydrocuré (mL)
LUXEUIL-LES-BAINS	Curage EU	3	120
Total		3	120

Intervention de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec camion hydrocureur/ RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	11/07/23	18 bis Rue Jean Moulin
	09/10/23	Rue des Coquelicots
	19/12/23	Place du 8 Mai 1945

Synthèse des interventions d'entretien des postes de relevage

Commune	Nombre
LUXEUIL-LES-BAINS	3

Détail des interventions sur les postes de relevage :

Commune	Date	Adresse
LUXEUIL-LES-BAINS	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS 7 Chevaux
	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS Parc Jean Moulin
	19/12/23	PR LUXEUIL LES BAINS Rue Anatole France

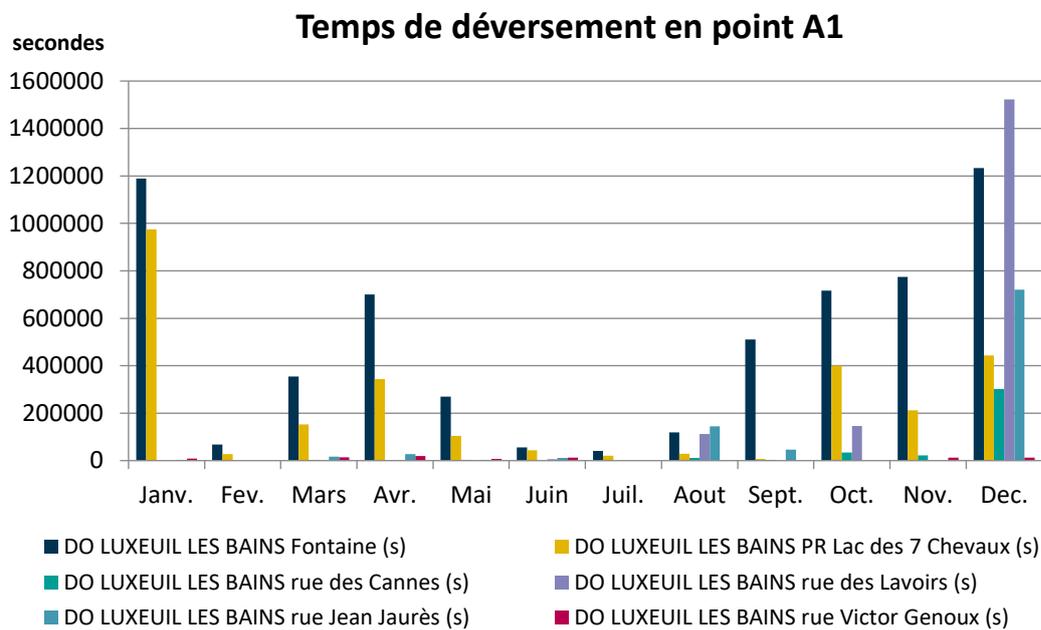
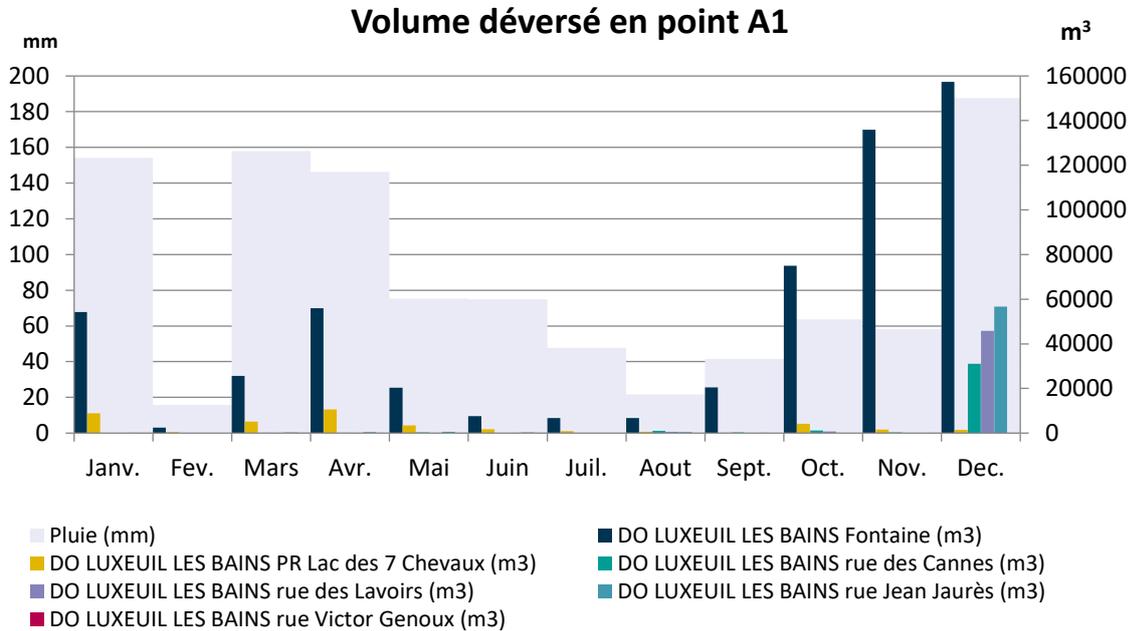
C.2.3. Quantité et destination des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité brute (en kg)	Destinations(s) et répartition(s)
Refus de dégrillage	0	Refus dégrillage évacué vers incinération (F) (100 %)
Sables	0	
Matières de curage	0	Apport extérieur de produits de curage (100 %)

C.3. BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE

C.3.1. Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

Pour les déversements des points A1 :

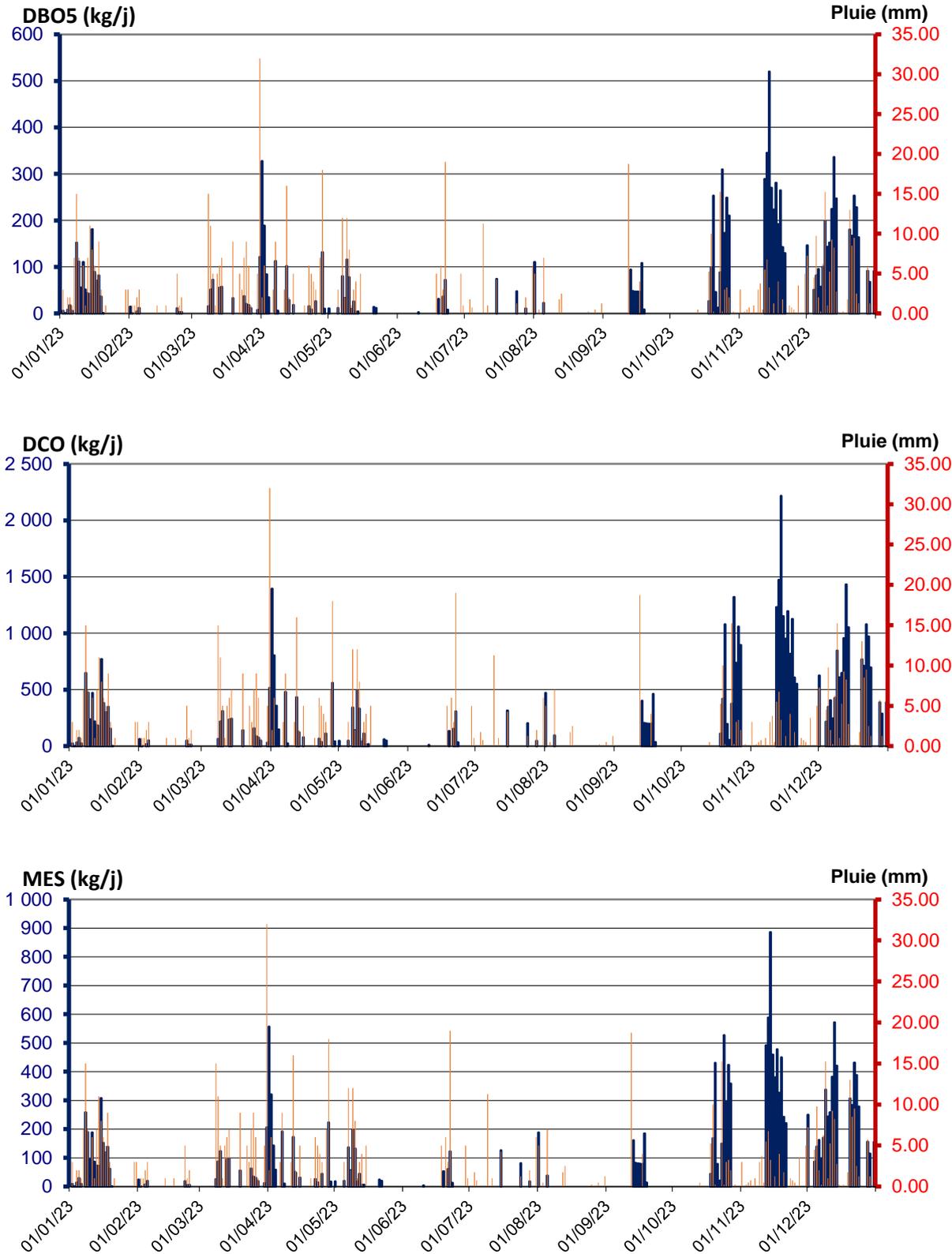


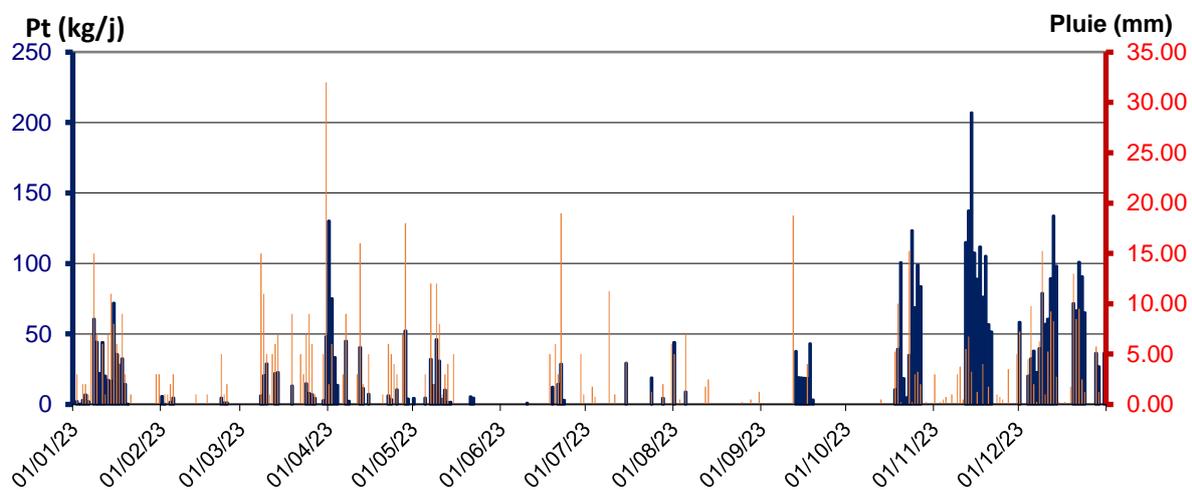
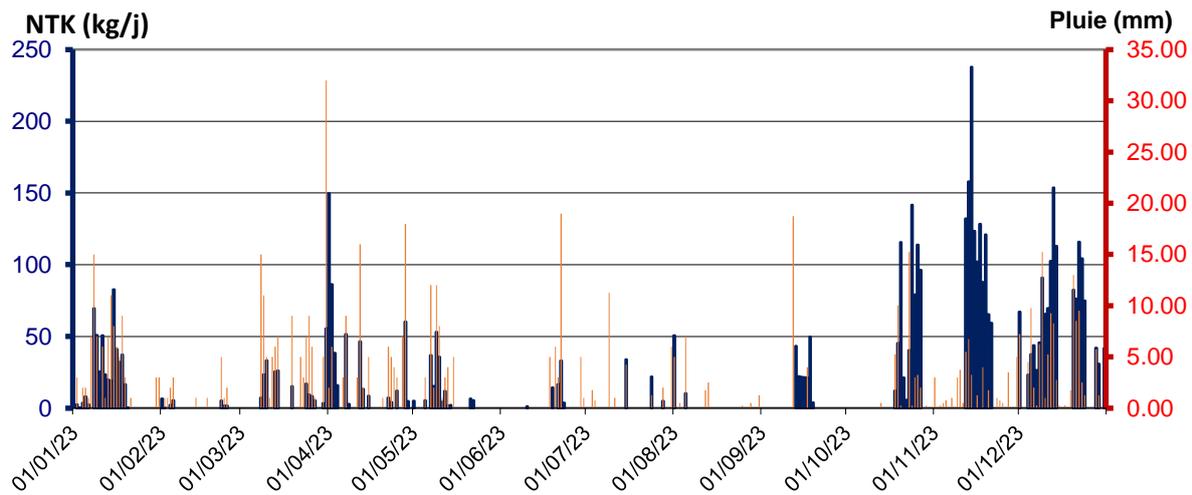
C.3.2. Tableau récapitulatif des déversements par mois en point A1, R1 et la pluie

Type	Installation	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	54 294	2 507	25 617	55 962	20 400	7 657	6 782	6 805	20 473	75 030	135 971	157 397	568 895
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	8 875	473	5 184	10 598	3 448	1 778	817	581	156	4 154	1 563	1 429	39 056
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	0	0	140	8	258	0	0	1 022	309	1 114	334	31 109	34 294
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	0	0	56	48	22	2	0	526	0	713	0	45 839	47 206
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	20	0	297	404	619	245	0	387	135	0	0	56 646	58 753
Déversés en A1(m³)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	3	0	145	115	128	39	0	0	0	0	117	83	630
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	1 188 720	68 364	354 232	700 200	269 581	56 340	41 400	118 800	511 200	716 400	774 000	1 233 880	6 033 117
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	974 496	27 624	152 460	344 088	104 100	43 584	20 880	28 800	7 200	399 600	212 400	442 800	2 758 032
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	0	0	3 600	1 836	3 900	0	0	10 800	3 600	34 200	21 600	302 400	381 936
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	0	0	1 836	1 800	300	5 400	0	111 600	0	145 800	0	1 522 800	1 789 536
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	3 600	0	16 368	27 120	3 684	11 076	0	144 000	46 800	0	0	721 000	973 648
Déversés en A1(s)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	9 048	0	14 562	19 932	7 278	12 690	0	0	0	0	12 600	12 600	88 710
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS Fontaine	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS PR Lac des 7 Chevaux	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Cannes	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue des Lavoirs	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Jean Jaurès	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	DO LUXEUIL LES BAINS rue Victor Genoux	99	17	77	82	49	41	28	20	23	39	49	124	648
PLUIE (mm)	Station d'Épuration de Luxeuil	100	17	127	90	50	39	28	20	23	39	49	124	706

C.3.3. Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte

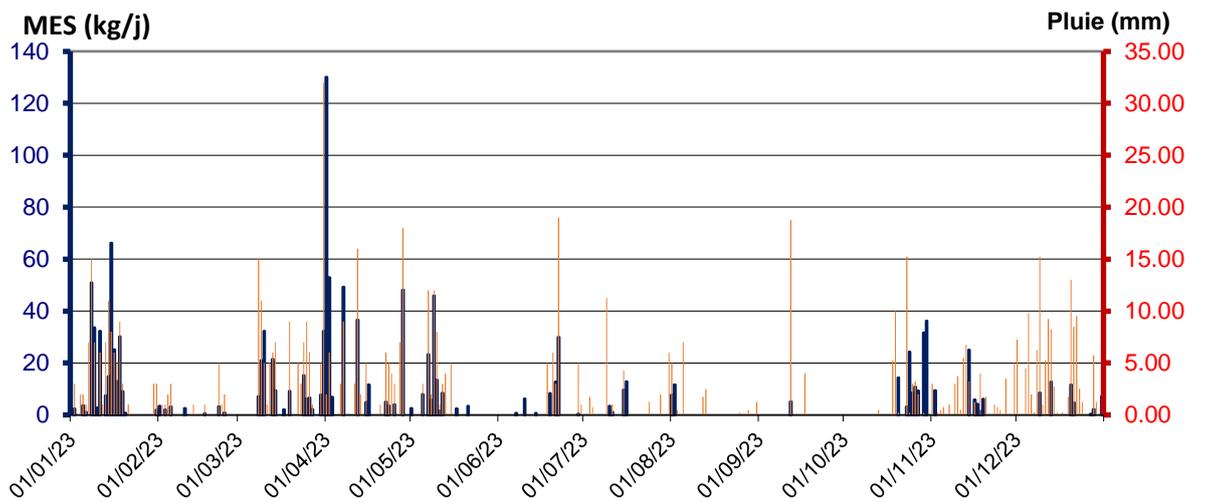
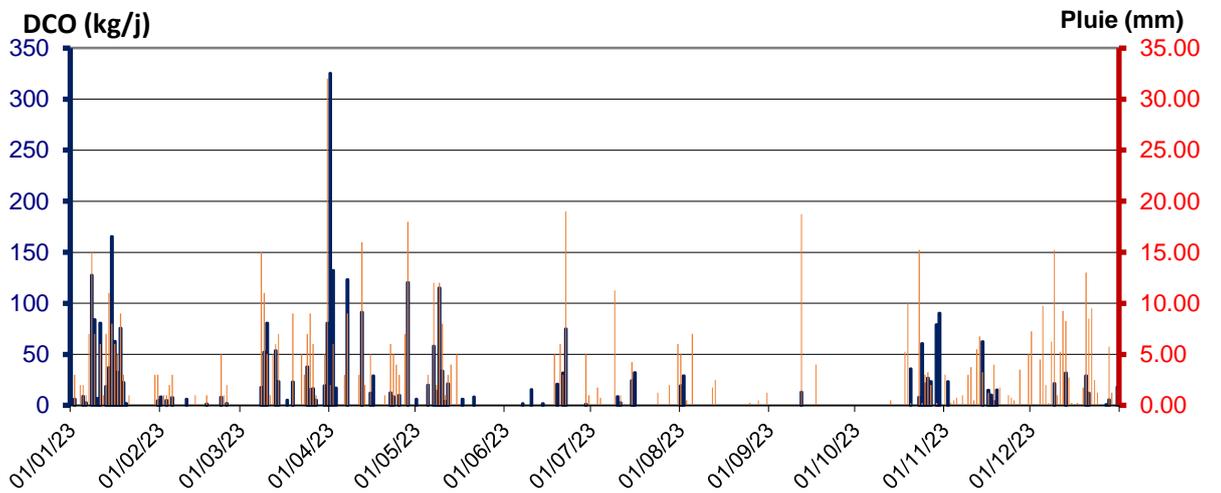
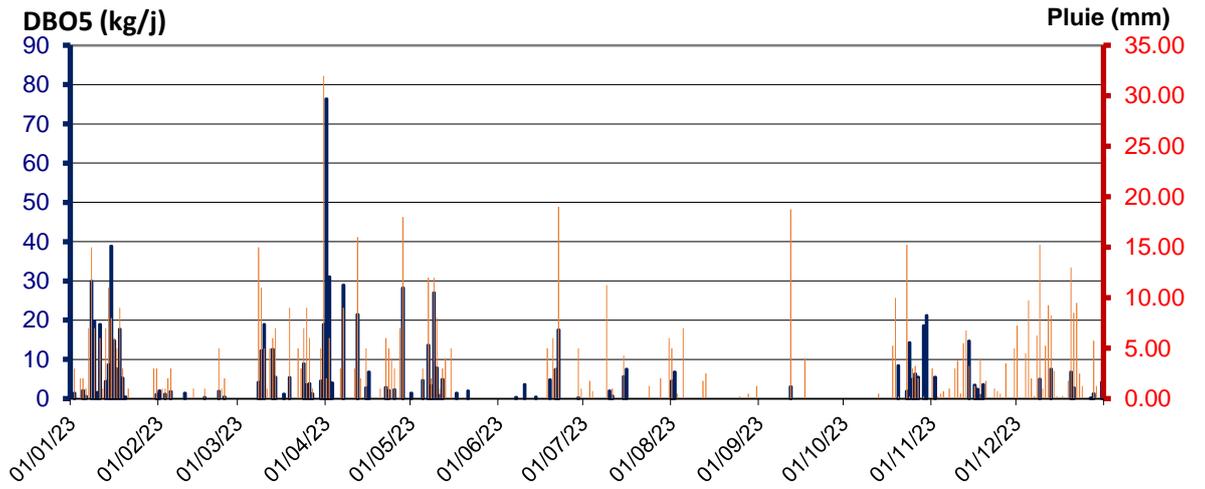
- DO LUXEUIL LES BAINS FONTAINE :

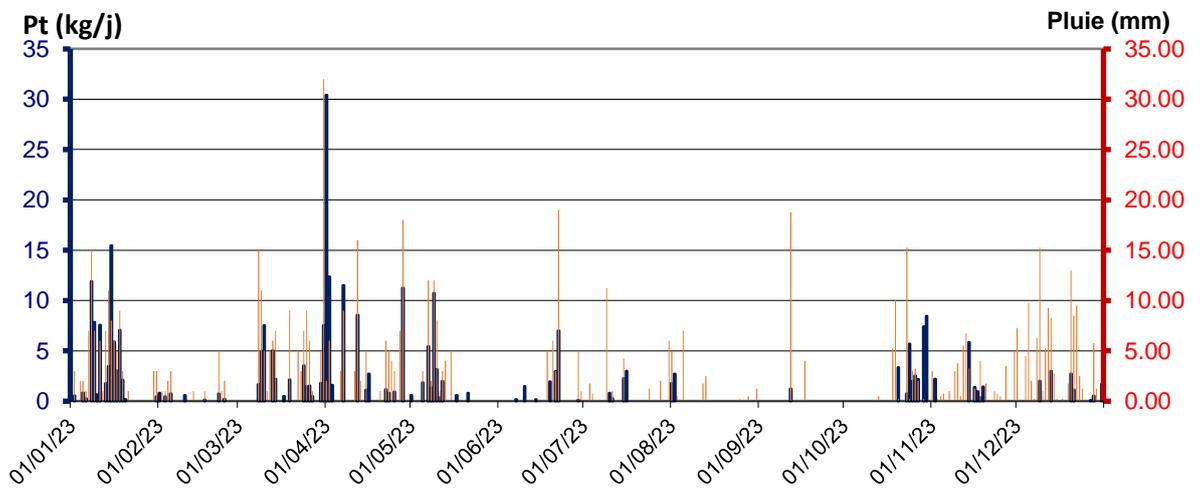
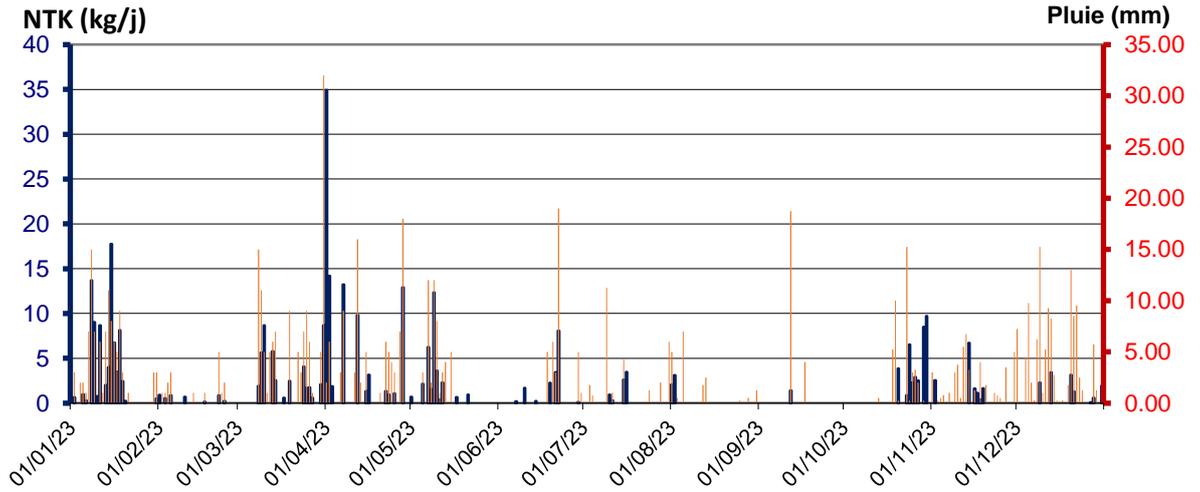




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	54294.0	1061.2	4521.2	1806.5	485.0	422.3	568.5	100.0
Février	2507.0	49.0	208.8	83.4	22.4	19.5	26.3	17.0
Mars	25617.0	500.7	2133.2	852.3	228.8	199.3	268.3	127.0
Avril	55962.0	1093.8	4660.1	1862.0	499.9	435.3	586.0	90.0
Mai	20400.0	398.7	1698.8	678.8	182.2	158.7	213.6	50.0
Juin	7657.0	149.7	637.6	254.8	68.4	59.6	80.2	39.0
Juillet	6782.0	132.6	564.8	225.7	60.6	52.8	71.0	28.3
Août	6805.0	133.0	566.7	226.4	60.8	52.9	71.3	18.8
Septembre	20473.0	400.2	1704.8	681.2	182.9	159.2	214.4	22.8
Octobre	75030.0	1466.5	6248.0	2496.5	670.3	583.6	785.7	40.0
Novembre	135971.0	2657.6	11322.7	4524.1	1214.7	1057.6	1423.8	46.0
Décembre	157396.5	3076.4	13106.8	5237.0	1406.1	1224.3	1648.2	124.0
Total	568894.5	11119.3	47373.4	18928.7	5082.1	4425.1	5957.3	702.8

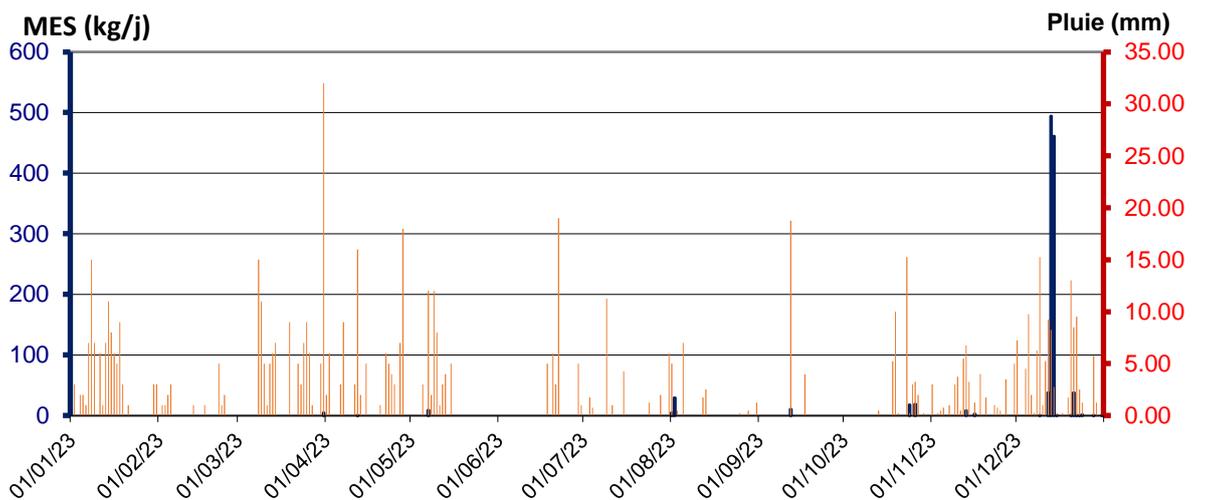
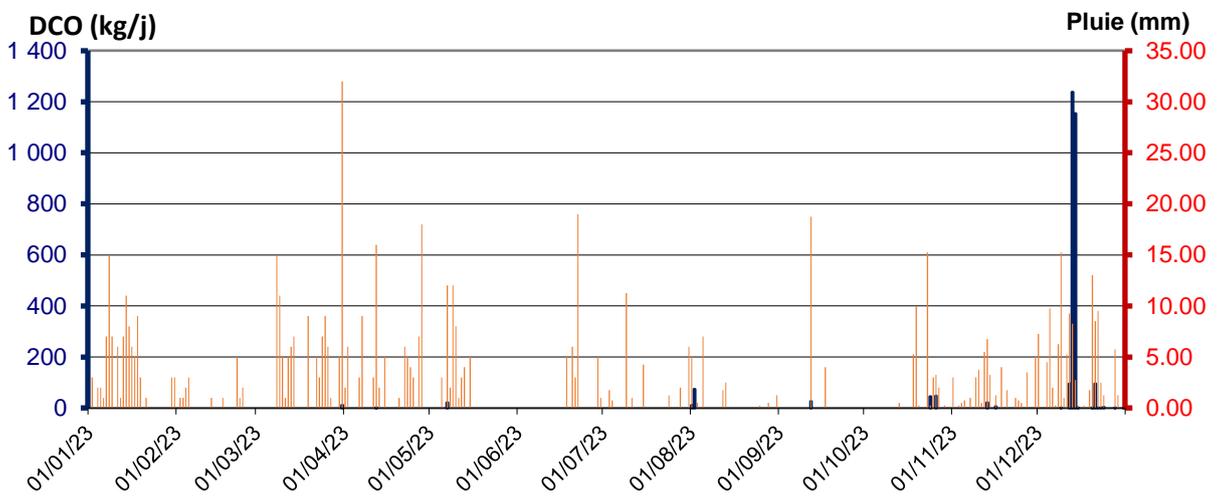
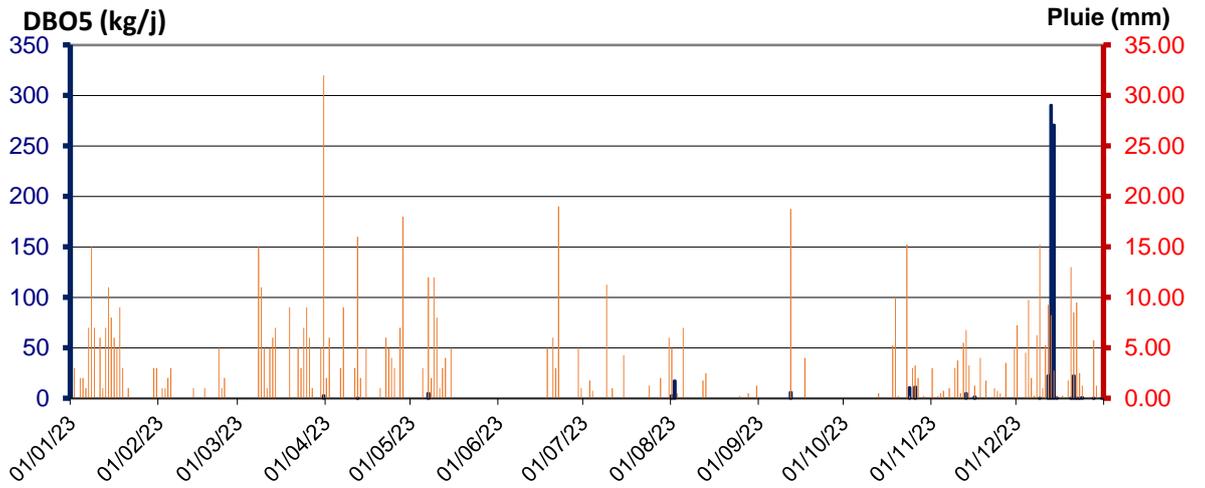
- DO LUXEUIL LES BAINS Lac des 7 chevaux

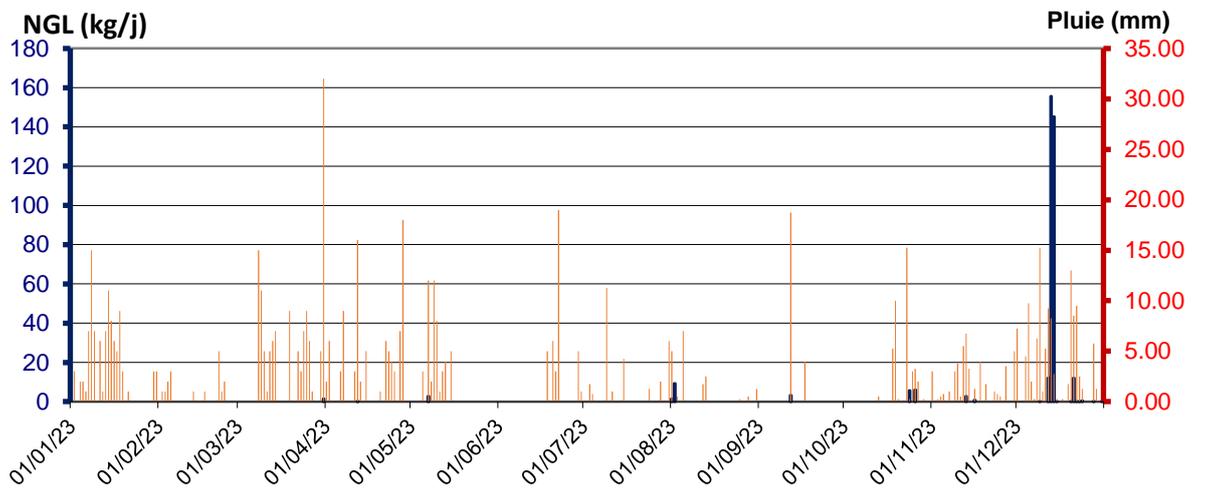
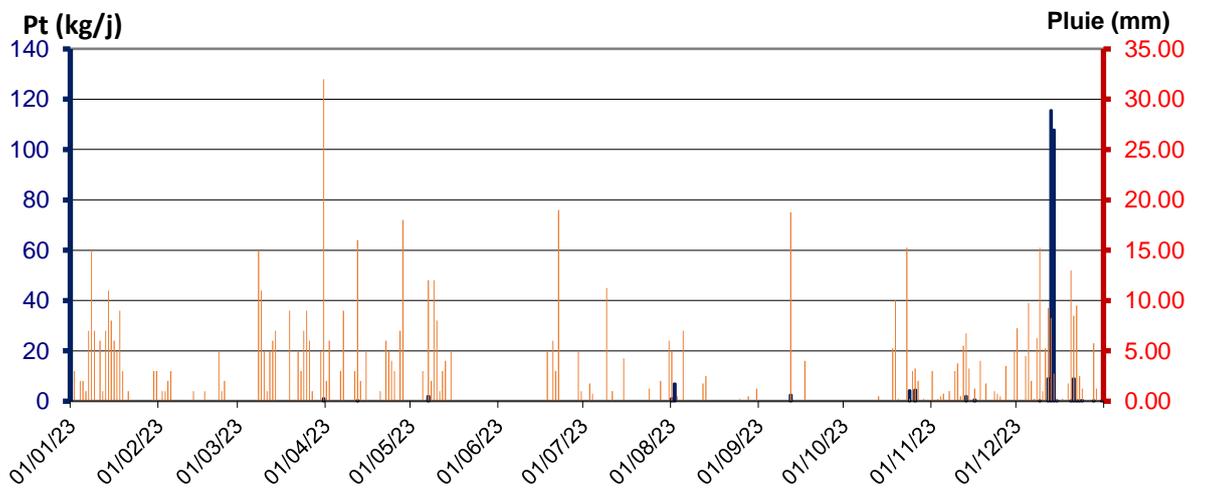
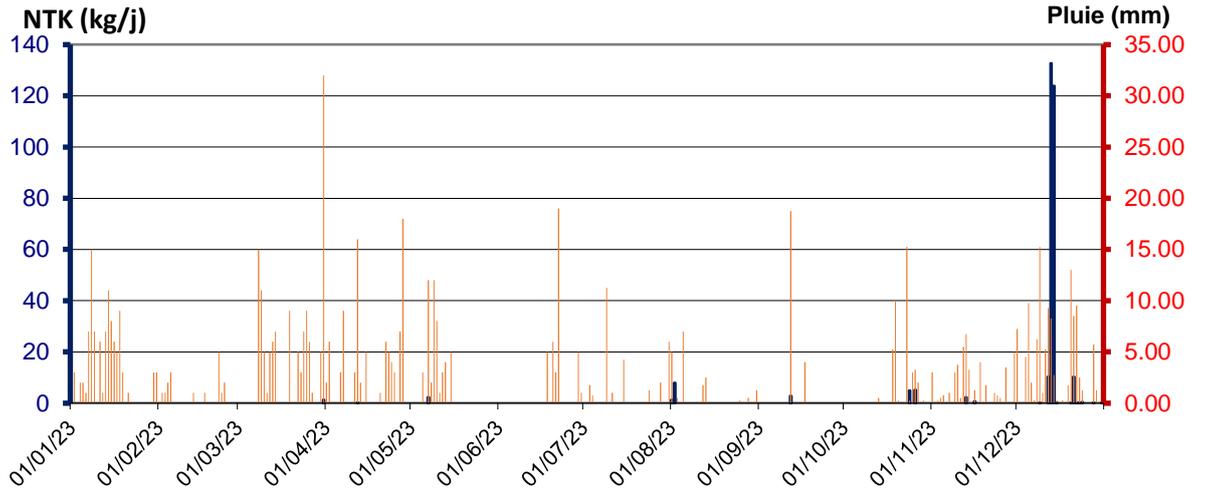




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	8874.4	173.5	739.0	295.3	79.3	69.0	92.9	100.0
Février	472.2	9.2	39.3	15.7	4.2	3.7	4.9	17.0
Mars	5182.4	101.3	431.6	172.4	46.3	40.3	54.3	127.0
Avril	10597.4	207.1	882.5	352.6	94.7	82.4	111.0	90.0
Mai	3447.5	67.4	287.1	114.7	30.8	26.8	36.1	50.0
Juin	1776.8	34.7	148.0	59.1	15.9	13.8	18.6	39.0
Juillet	817.0	16.0	68.0	27.2	7.3	6.4	8.6	28.3
Août	581.0	11.4	48.4	19.3	5.2	4.5	6.1	18.8
Septembre	156.0	3.0	13.0	5.2	1.4	1.2	1.6	22.8
Octobre	4154.0	81.2	345.9	138.2	37.1	32.3	43.5	40.0
Novembre	1563.0	30.5	130.2	52.0	14.0	12.2	16.4	46.0
Décembre	1429.0	27.9	119.0	47.5	12.8	11.1	15.0	124.0
Total	39050.7	763.3	3251.9	1299.3	348.9	303.7	408.9	702.8

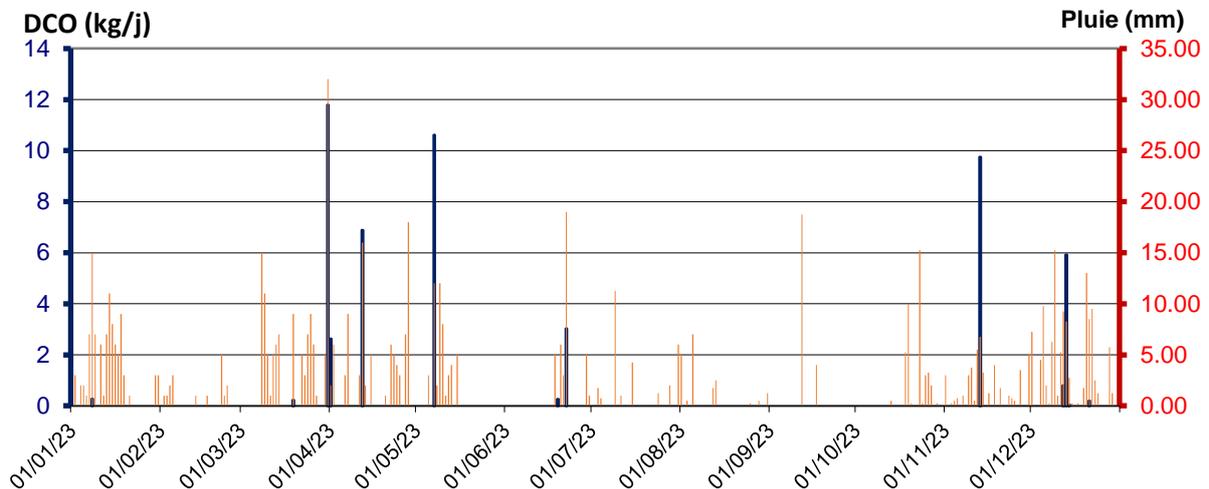
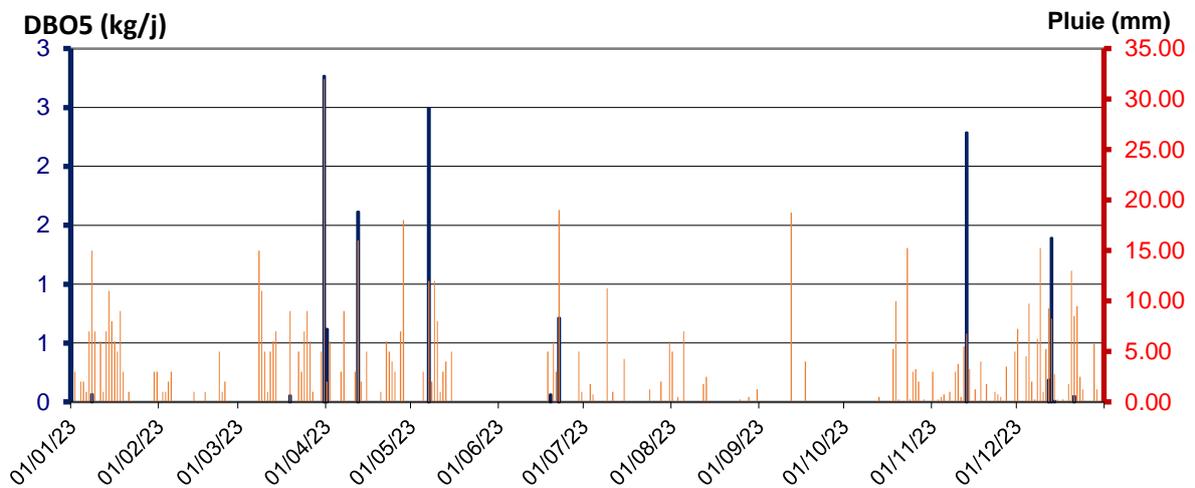
- DO rue des Cannes

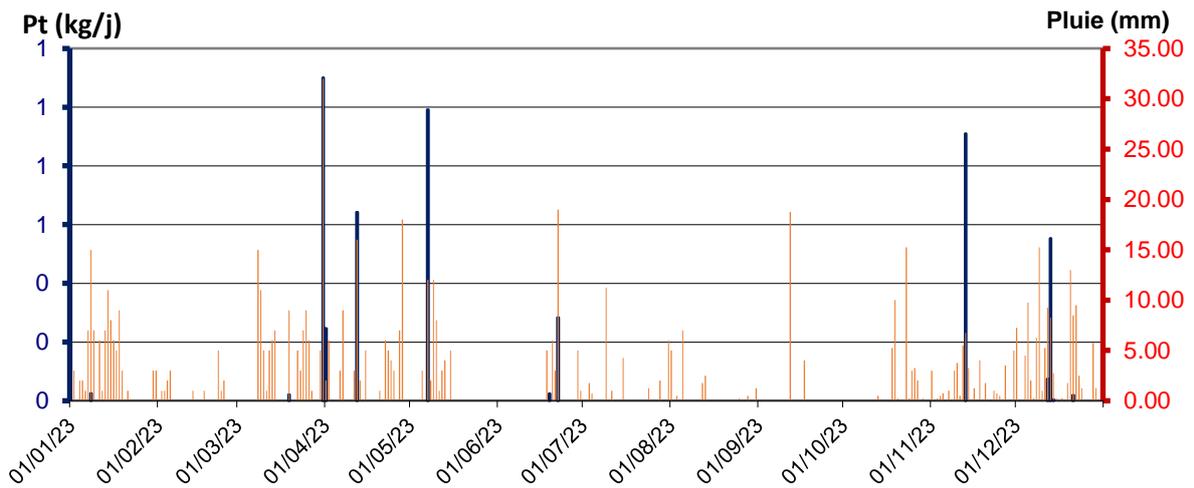
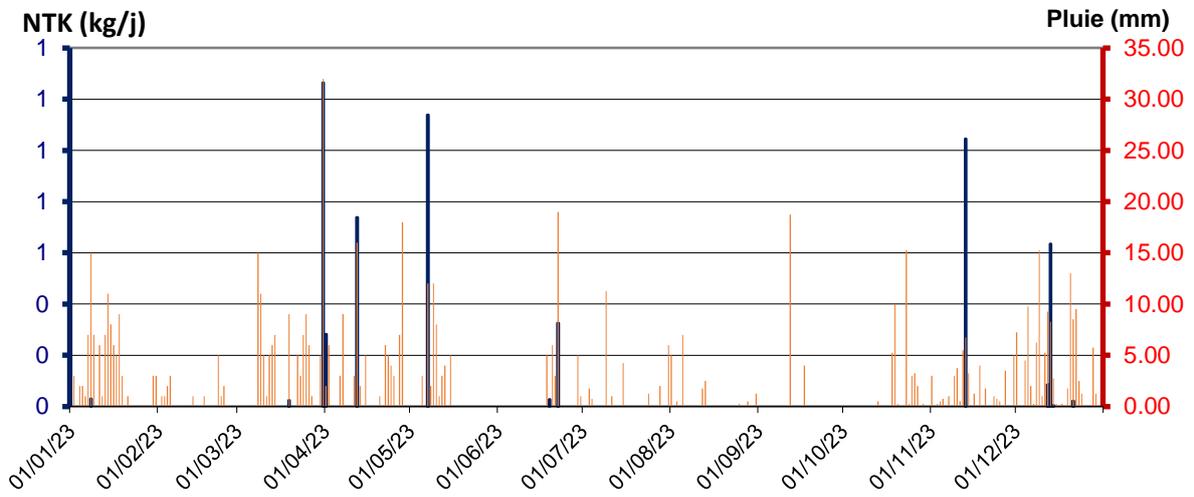
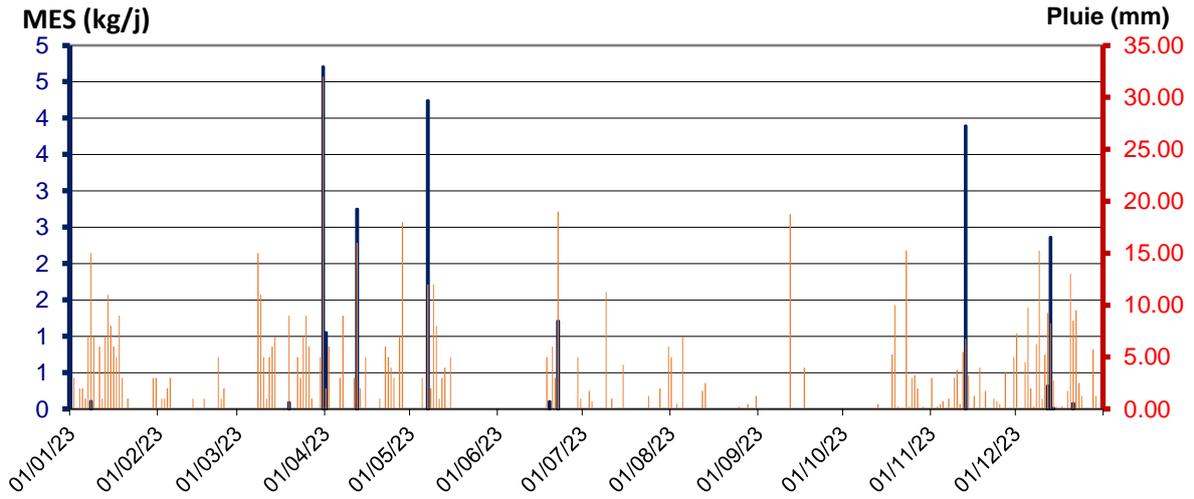




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.0
Mars	139.6	2.7	11.6	4.6	1.2	1.1	1.5	127.0
Avril	8.0	0.2	0.7	0.3	0.1	0.1	0.1	90.0
Mai	258.3	5.0	21.5	8.6	2.3	2.0	2.7	50.0
Juin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	39.0
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.3
Août	1022.0	20.0	85.1	34.0	9.1	7.9	10.7	18.8
Septembre	309.0	6.0	25.7	10.3	2.8	2.4	3.2	22.8
Octobre	1114.0	21.8	92.8	37.1	10.0	8.7	11.7	40.0
Novembre	334.0	6.5	27.8	11.1	3.0	2.6	3.5	46.0
Décembre	31109.4	608.0	2590.6	1035.1	277.9	242.0	325.8	124.0
Total	34294.3	670.3	2855.8	1141.1	306.4	266.8	359.1	702.8

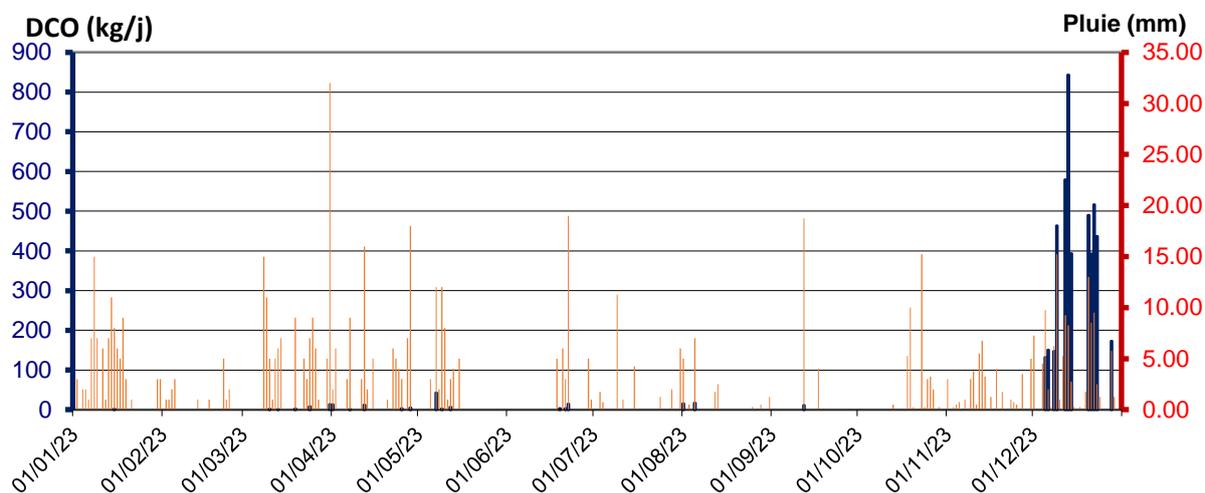
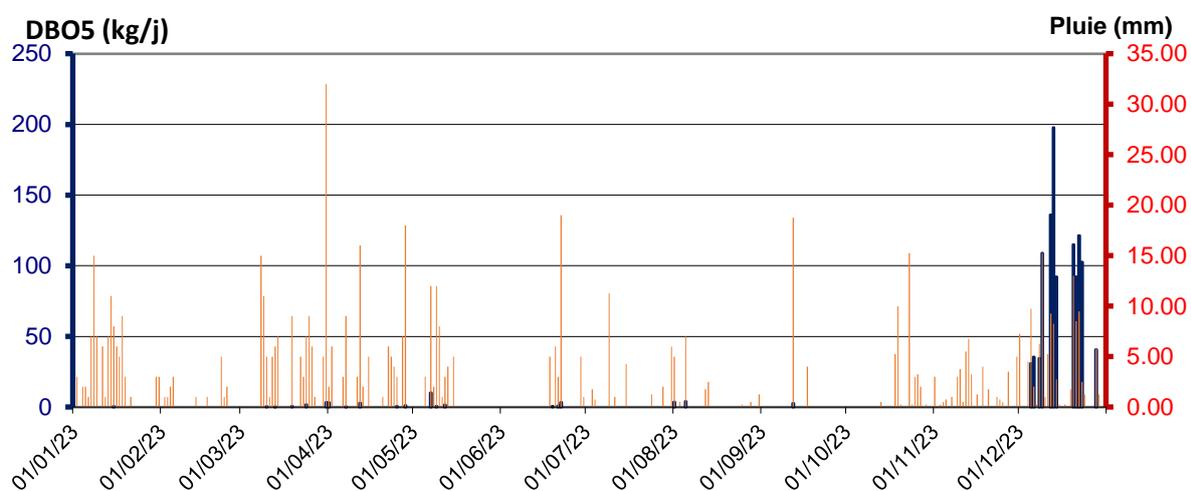
- DO Rue Victor Genoux

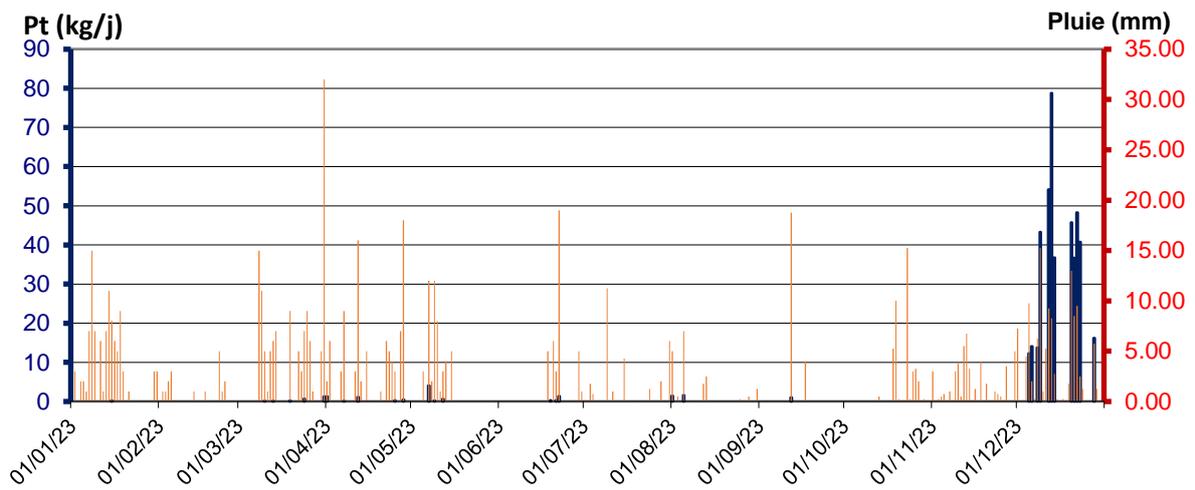
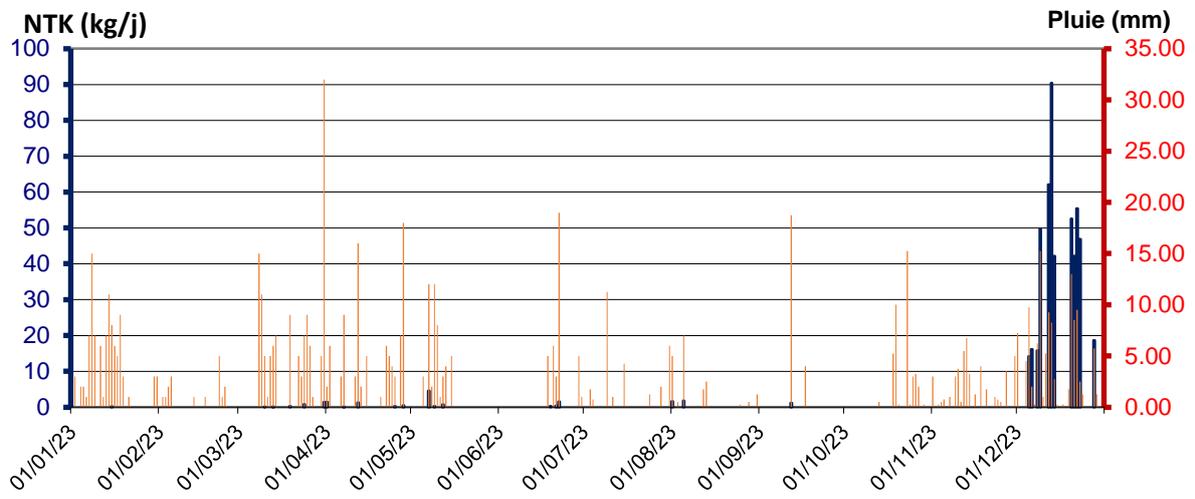
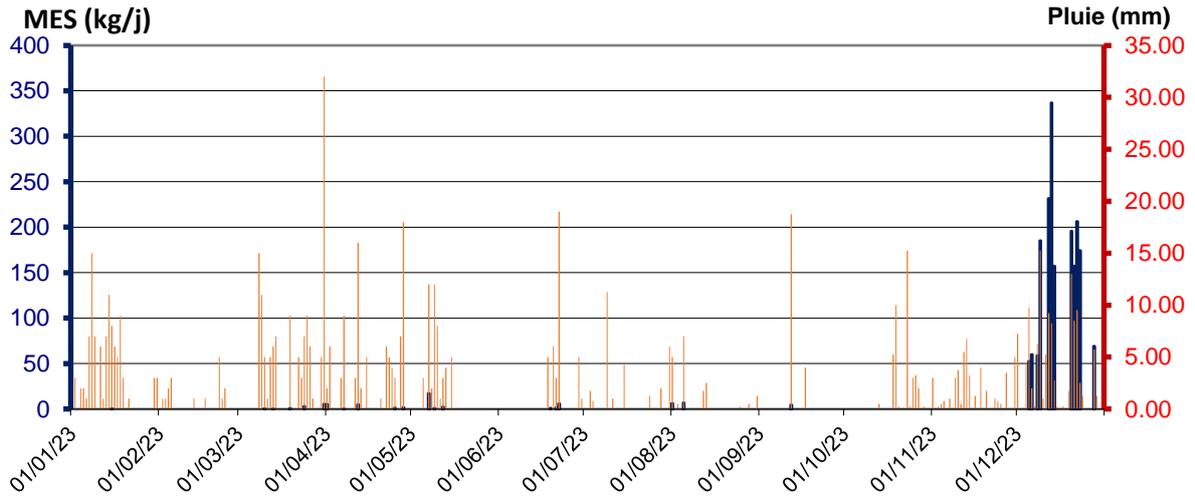




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	3.3	0.1	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	100.0
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.0
Mars	144.2	2.8	12.0	4.8	1.3	1.1	1.5	127.0
Avril	114.2	2.2	9.5	3.8	1.0	0.9	1.2	90.0
Mai	127.5	2.5	10.6	4.2	1.1	1.0	1.3	50.0
Juin	39.5	0.8	3.3	1.3	0.4	0.3	0.4	39.0
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.3
Août	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18.8
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22.8
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0
Novembre	117.0	2.3	9.7	3.9	1.0	0.9	1.2	46.0
Décembre	83.5	1.6	7.0	2.8	0.7	0.6	0.9	124.0
Total	629.2	12.3	52.4	20.9	5.6	4.9	6.6	702.8

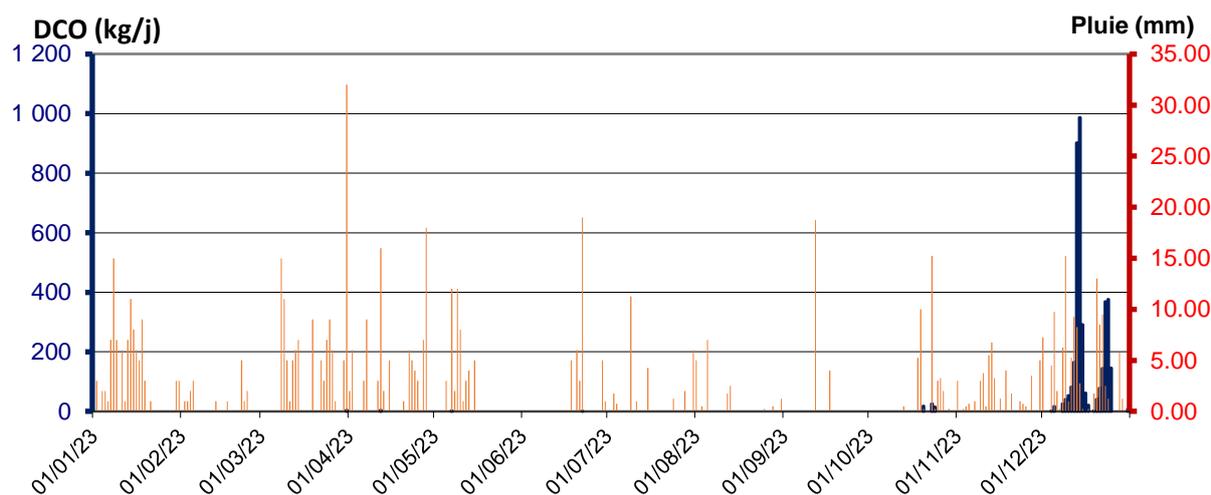
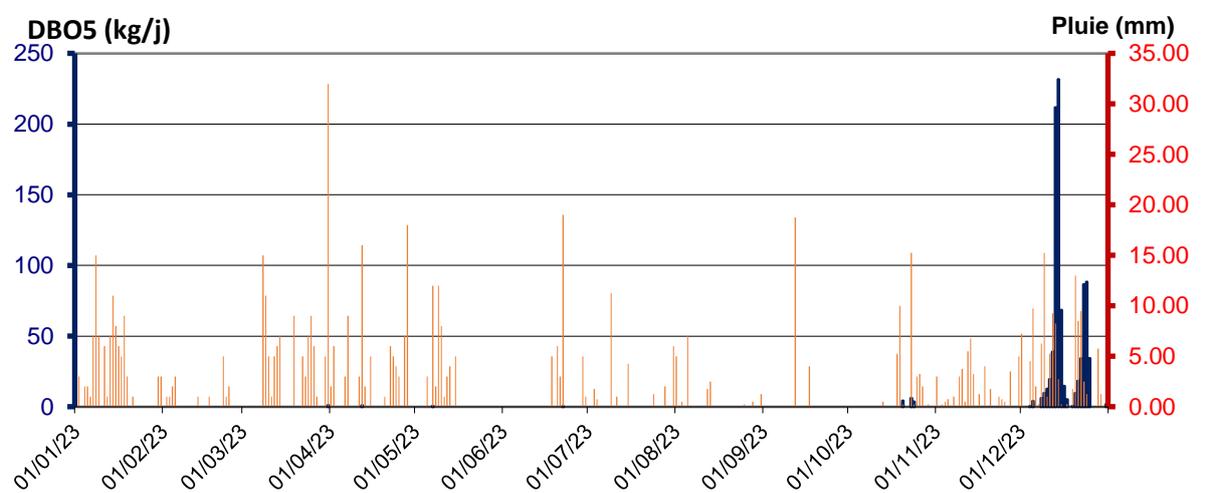
- DO Rue Jean JAURES

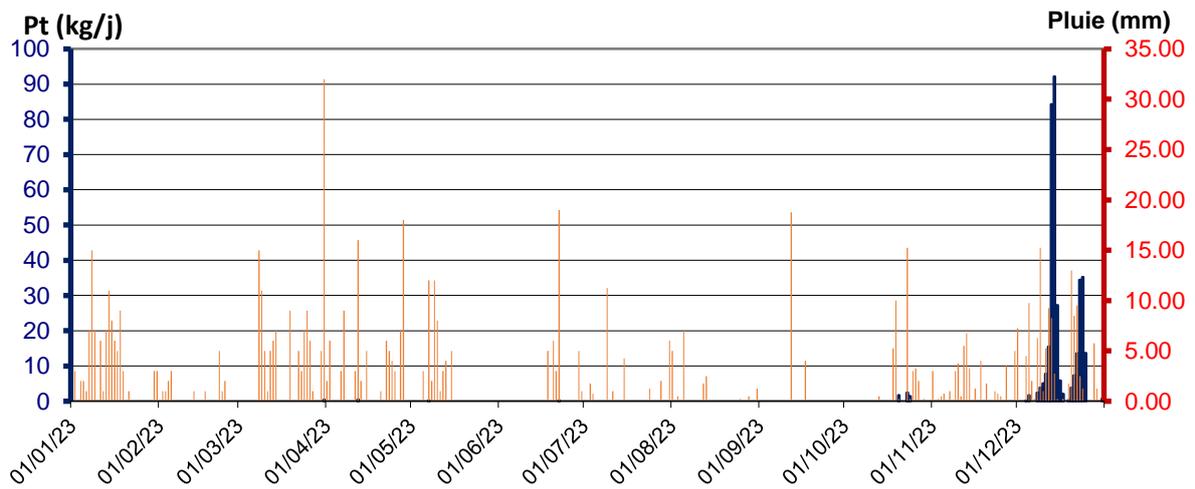
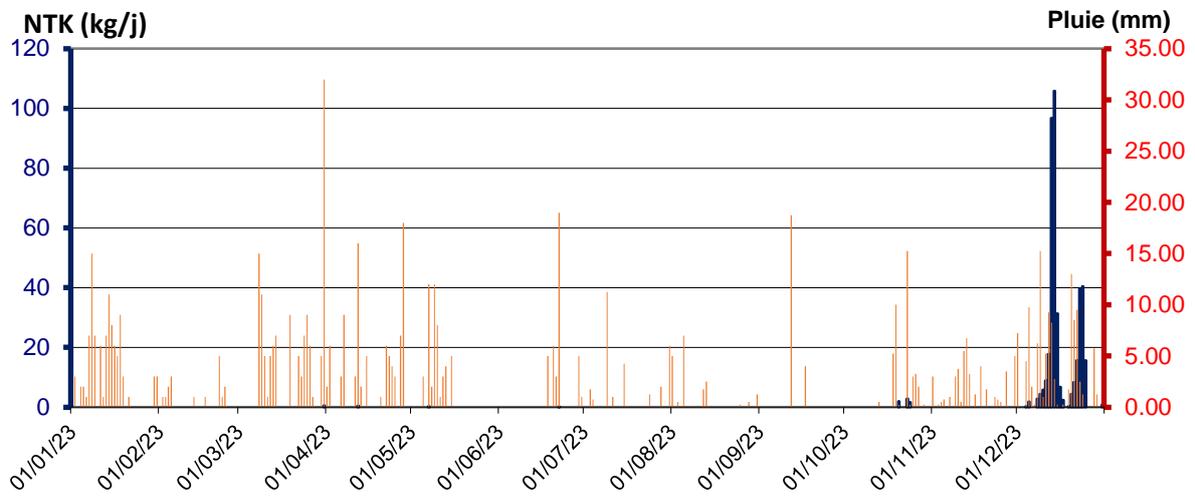
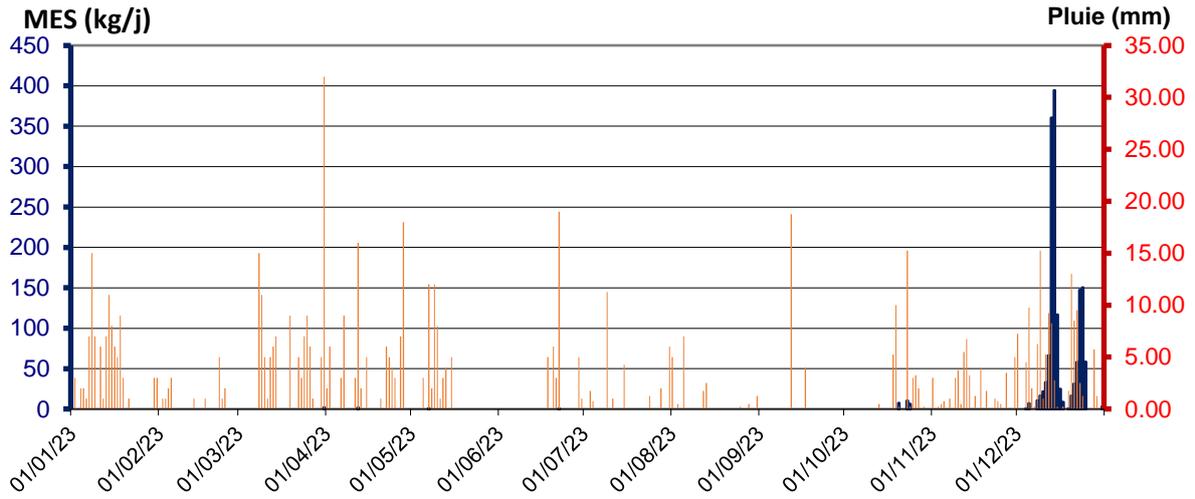




Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	20.3	0.4	1.7	0.7	0.2	0.2	0.2	100.0
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.0
Mars	297.1	5.8	24.7	9.9	2.7	2.3	3.1	127.0
Avril	404.9	7.9	33.7	13.5	3.6	3.1	4.2	90.0
Mai	618.5	12.1	51.5	20.6	5.5	4.8	6.5	50.0
Juin	245.3	4.8	20.4	8.2	2.2	1.9	2.6	39.0
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.3
Août	387.0	7.6	32.2	12.9	3.5	3.0	4.1	18.8
Septembre	135.0	2.6	11.2	4.5	1.2	1.1	1.4	22.8
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	40.0
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	46.0
Décembre	56643.7	1107.1	4716.9	1884.7	506.0	440.6	593.2	124.0
Total	58751.8	1148.3	4892.4	1954.8	524.8	457.0	615.2	702.8

- DO Rue du Lavoir





Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	100.0
Février	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	17.0
Mars	56.0	1.1	4.7	1.9	0.5	0.4	0.6	127.0
Avril	47.8	0.9	4.0	1.6	0.4	0.4	0.5	90.0
Mai	21.5	0.4	1.8	0.7	0.2	0.2	0.2	50.0
Juin	2.4	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	39.0
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	28.3
Août	526.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	18.8
Septembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	22.8
Octobre	713.0	13.9	59.4	23.7	6.4	5.5	7.5	40.0
Novembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	46.0
Décembre	45837.9	895.9	3817.0	1525.2	409.5	356.5	480.0	124.0
Total	47204.6	912.4	3887.1	1553.1	417.0	363.1	488.8	702.8

C.3.4. Tableau récapitulatif des déversements au milieu par le système de collecte

Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	63192.0	1235.1	5262.2	2102.6	564.5	491.5	661.7	100.0
Février	2979.2	58.2	248.1	99.1	26.6	23.2	31.2	17.0
Mars	31436.3	614.4	2617.8	1046.0	280.8	244.5	329.2	127.0
Avril	67134.3	1312.2	5590.5	2233.7	599.7	522.2	703.0	90.0
Mai	24873.3	486.2	2071.3	827.6	222.2	193.5	260.5	50.0
Juin	9721.0	190.0	809.5	323.4	86.8	75.6	101.8	39.0
Juillet	7599.0	148.5	632.8	252.8	67.9	59.1	79.6	28.3
Août	9321.0	171.9	732.4	292.6	78.6	68.4	92.1	18.8
Septembre	21073.0	411.9	1754.8	701.2	188.3	163.9	220.7	22.8
Octobre	81011.0	1583.4	6746.0	2695.5	723.7	630.1	848.3	40.0
Novembre	137985.0	2697.0	11490.4	4591.1	1232.7	1073.3	1444.9	46.0
Décembre	292500.0	5717.0	24357.3	9732.3	2613.0	2275.2	3063.0	124.0
Total	748825	14626	62313	24898	6685	5821	7836	702.8

La charge organique déversée sur le réseau de collecte équivaut à 667 habitants par jour en moyenne annuelle sur la base de 60 g DBO5.hab.j.

La charge hydraulique déversée sur le réseau de collecte équivaut à 13 677 habitants en moyenne sur la base de 150 l. hab. j.

Cette grande différence de charge en l'hydraulique et l'organique met en évidence la propension du réseau de collecte à drainer des eaux claires parasites vers le système de traitement.

C.4. SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Equipement	Fréquence des contrôles	Date des contrôles					
		26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
DO 7 CHEVAUX	1/mois	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DO FONTAINE	1/mois	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DO RUE DES LAVOIRS	1/mois	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DO RUE JAURES	1/mois	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DO RUE GENOUX	1/an	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
DO RUE CANNES	1/mois	26/7	23/8	13/9	12/10	21/11	7/12
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME

C.5. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE

C.7.1. Les milieux naturels impactés concernés par le système d'assainissement

Pour la partie collecte du système d'assainissement, les rejets ayant pour origine les déversoirs d'orage ou trop plein de poste peuvent survenir sur les cours d'eau suivants :

- Le Breuchin

C.7.2. Auto-évaluation de la non-dégradation du milieu récepteur

Pas d'événements majeurs enregistrés sur le réseau au cours du 2^{ème} semestre 2023.

Aucune plainte relative particulière n'a été recensée au cours du 2^{ème} semestre 2023.

Aucun impact visuel sur le milieu n'est observé au cours du 2^{ème} semestre 2023.

C.7.3. Auto-évaluation de la non-atteinte aux intérêts de l'article L211-1 du code de l'environnement

Rappel : L'article L211-1 du code de l'environnement précise les points suivants :

I. - Les dispositions des chapitres Ier à VII du présent titre ont pour objet une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ; cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et vise à assurer :

1° La prévention des inondations et la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides ; on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ;

2° La protection des eaux et la lutte contre toute pollution par déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de matières de toute nature et plus généralement par tout fait susceptible de provoquer ou d'accroître la dégradation des eaux en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques, qu'il s'agisse des eaux superficielles, souterraines ou des eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales ;

3° La restauration de la qualité de ces eaux et leur régénération ;

4° Le développement, la mobilisation, la création et la protection de la ressource en eau ;

5° La valorisation de l'eau comme ressource économique et, en particulier, pour le développement de la production d'électricité d'origine renouvelable ainsi que la répartition de cette ressource ;

6° La promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau.

Un décret en Conseil d'État précise les critères retenus pour l'application du 1°.

II. - La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées.

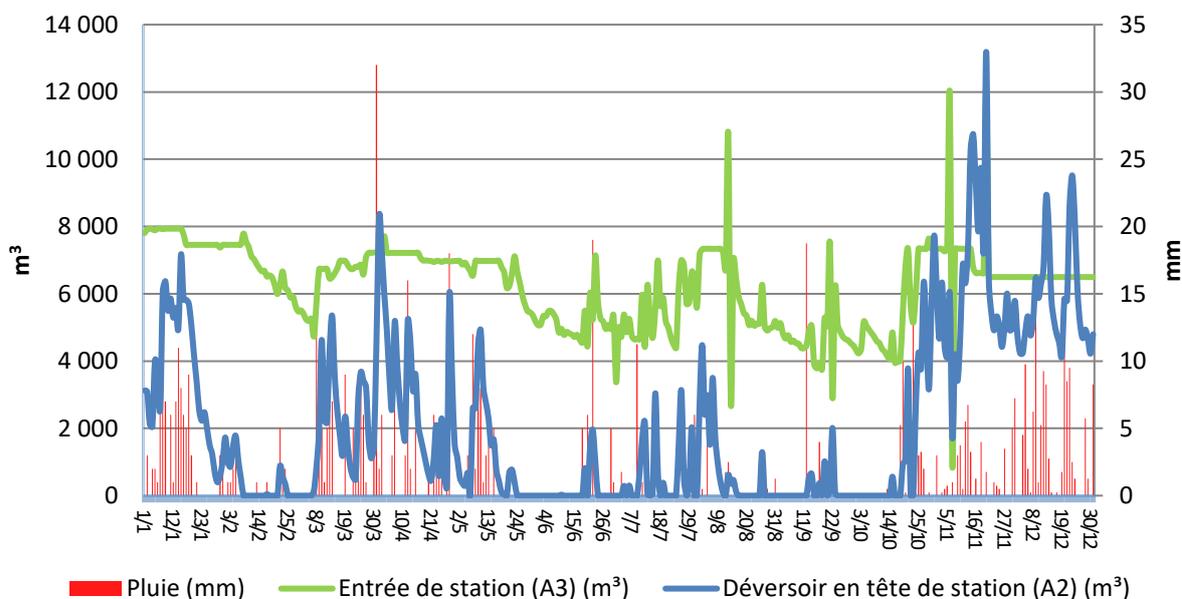
>> Au cours du 2^{ème} semestre 2023, aucun événement de déversements au milieu naturel d'eau non traitée n'a atteint les intérêts de l'article L211-1.

D. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT – STATION D'EPURATION DE LUXEUIL

D.1. BILAN SUR LES VOLUMES

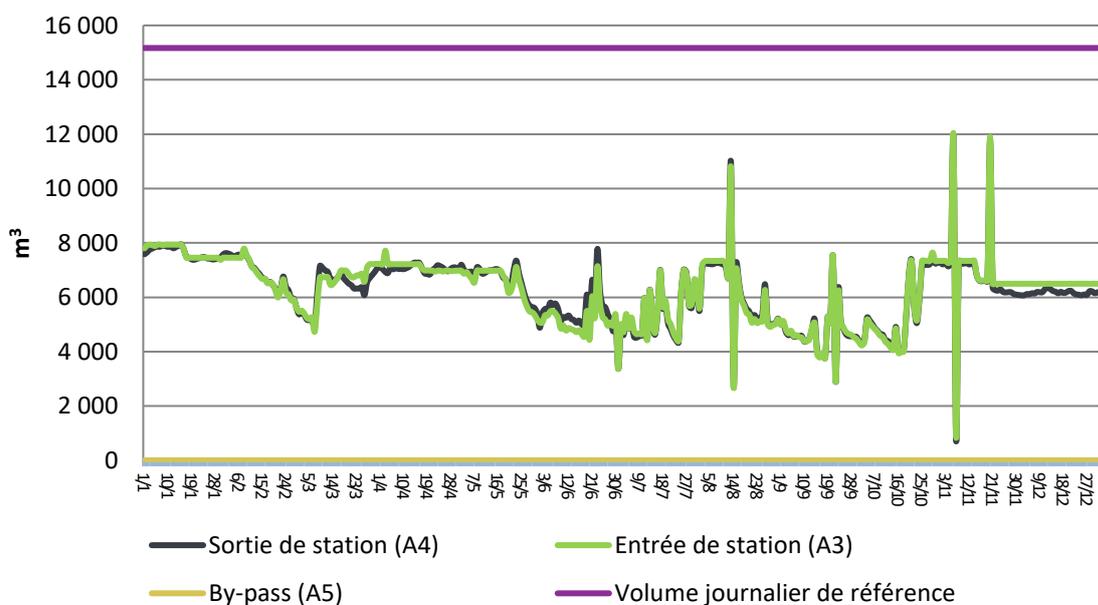
D.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



D.1.2. Volume sortant du système de traitement

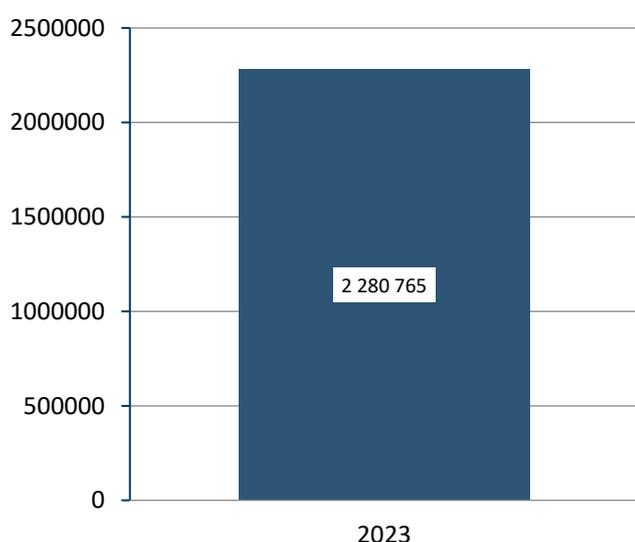
Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



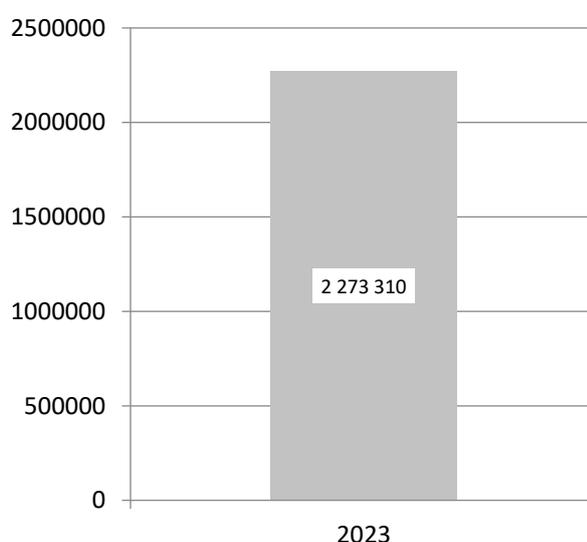
D.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2023	238 306	190 524	200 159	213 685	203 200	155 068	166 205	191 651	141 087	168 555	210 895	201 430	2 280 765
Sortie de station (A4) (m3)	2023	236 762	192 095	196 332	211 824	206 772	164 976	164 050	192 902	141 199	168 752	206 421	191 225	2 273 310
Déversoir en tête de station (A2) (m3)	2023	112 047	10 217	58 319	89 827	32 348	5 286	16 911	23 651	4 878	44 971	187 069	178 547	764 071
Pluie (mm)	2023	100	17	127	90	50	39	28,25	18,75	22,75	40	46	124	702,75

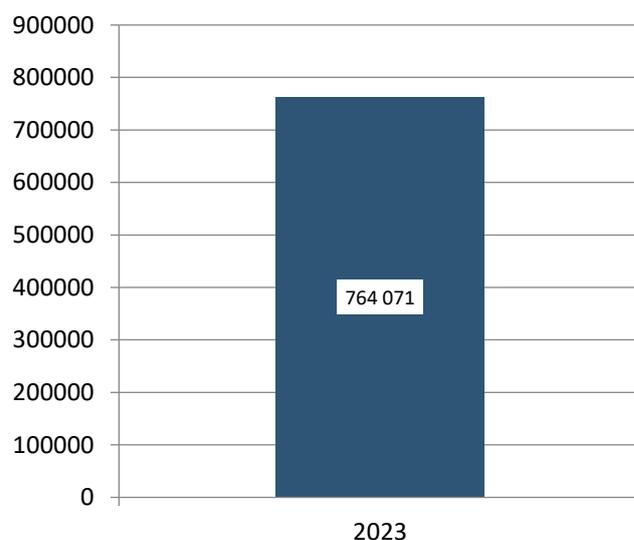
**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m³**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m³**



**Evolution du volume annuel
Déversoir en tête de station (A2) en m³**



La charge hydraulique reçue en 2023 équivaut à la pollution de 41 6547 habitants sur la base de 150 l. hab. j ce qui représente 213 % de la capacité nominale (Cn) avec un volume journalier maximum de 11 824 m³/ j soit près de 2 fois la capacité nominale.

Le volume moyen annuel de 6246 m³/ j es proche de la capacité nominale de la station de 6 500 m³/ j.

Le volume déversé en tête de station représente 25 % du volume annuel collecté.

D.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre en fonction des caractéristiques de l'installation :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r/V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

D.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

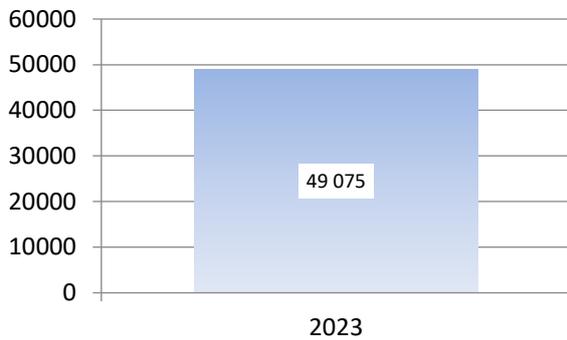
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

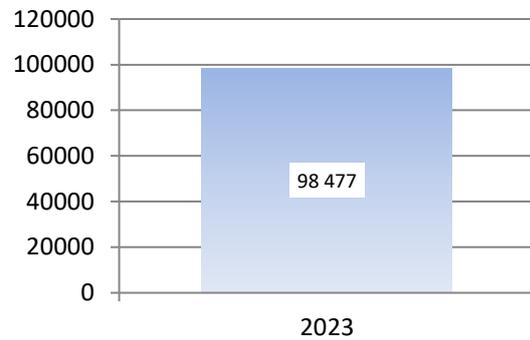
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

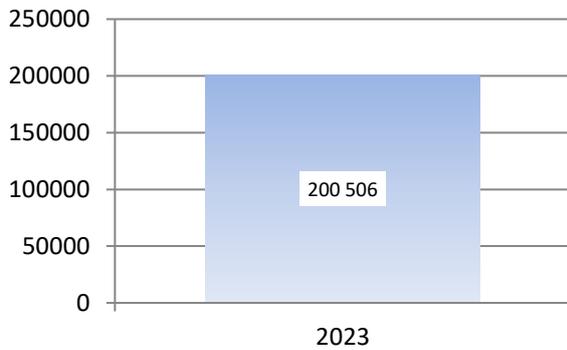
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DBO5 en kg/an**



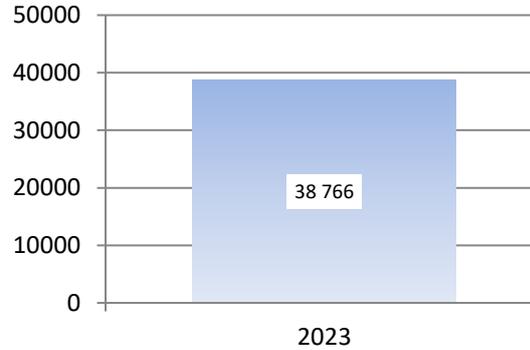
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



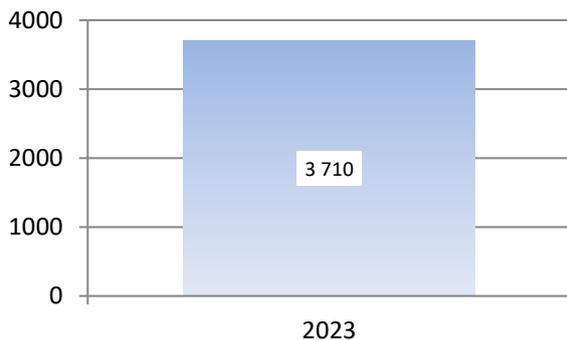
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
DCO en kg/an**



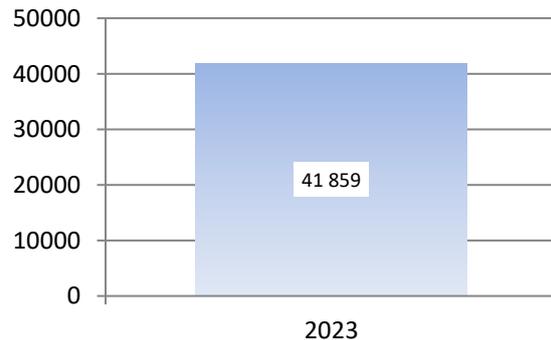
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldahl en kg/an**



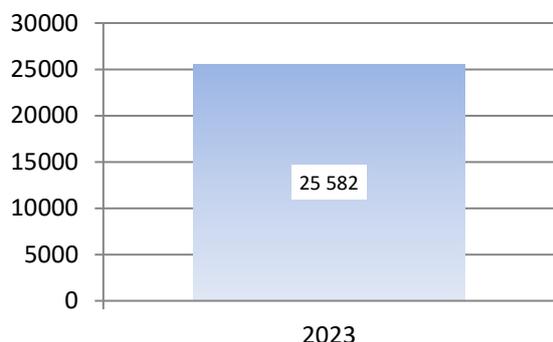
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Ammoniacal en kg/an



Ayant pris l'exploitation au 1er juillet 2023, la charge polluante calculée ci-dessus ne tient pas compte des charges mesurées au cours du premier semestre 2023 bien que la demande ait été faite au précédent exploitant.

Sur le deuxième semestre 2023, le charge organique reçue équivaut à 4 482 habitants soit 23 % de la capacité nominale de la station.

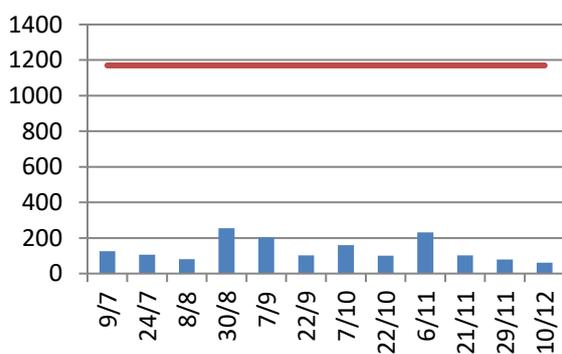
D.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

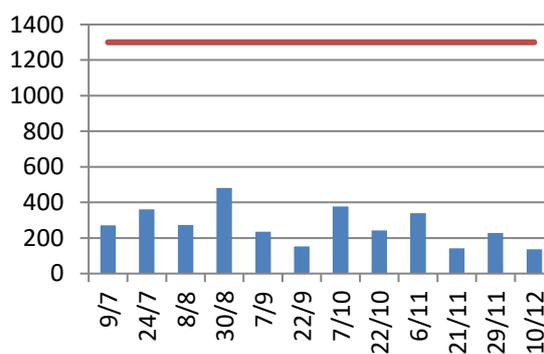
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs (A7) le cas échéant

Flux entrée réglementaire F_e kg/j = Concentration réglementaire C_e (mg/L) x Volume réglementaire entrée V_e (m³) / 1000

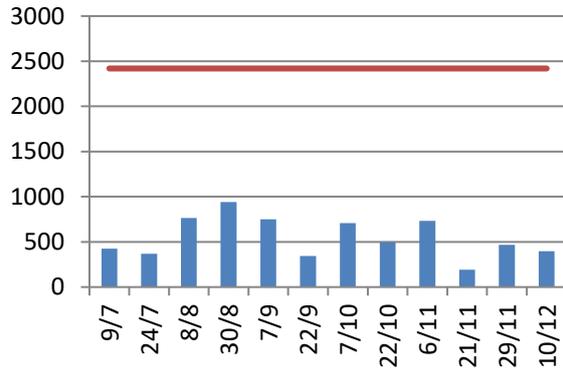
Charge entrante
DBO5 en kg/j



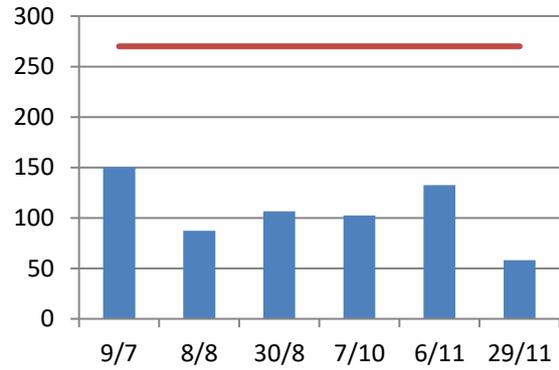
Charge entrante
MES en kg/j



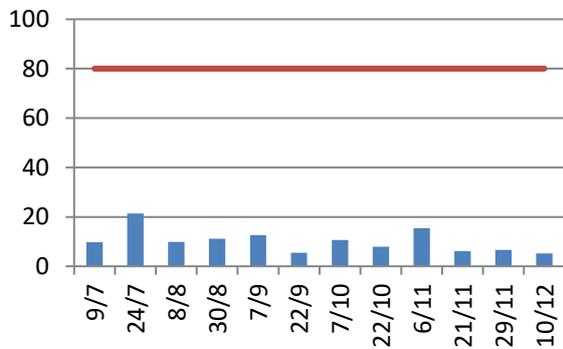
**Charge entrante
DCO en kg/j**



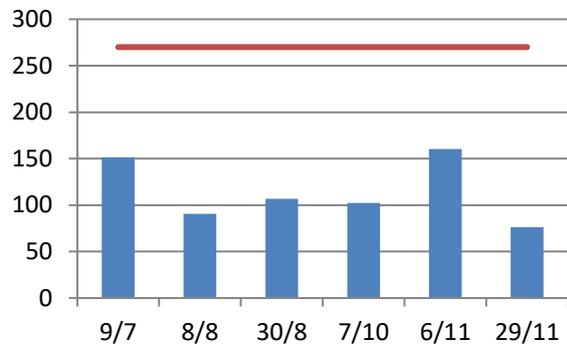
**Charge entrante
Azote Kjeldahl en kg/j**



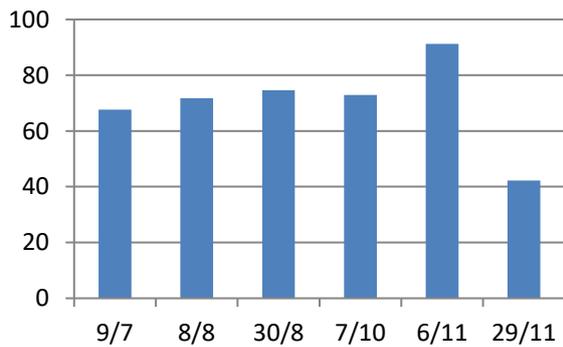
**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**

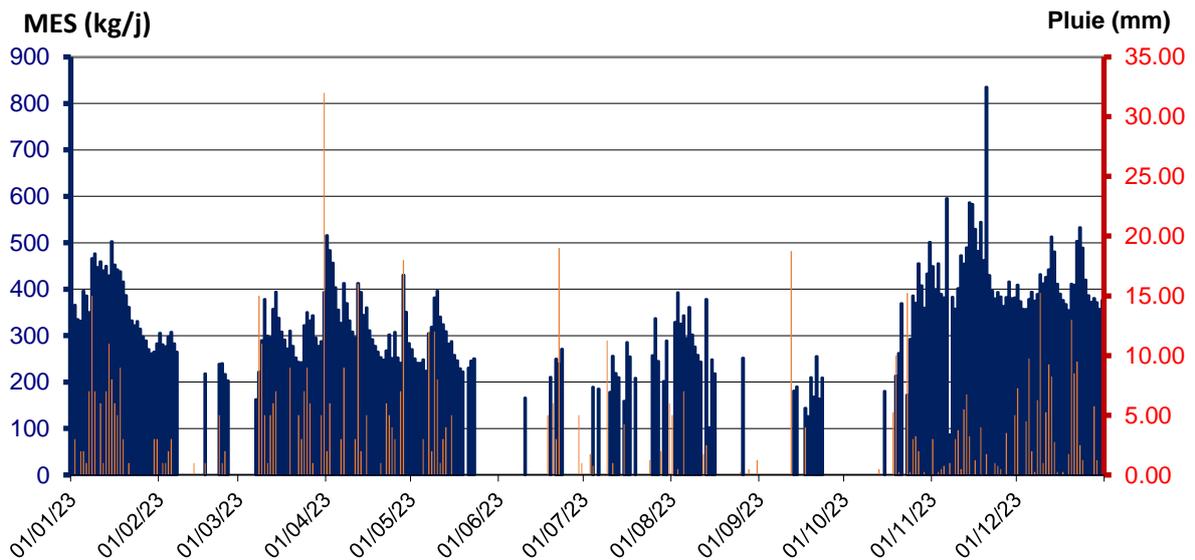
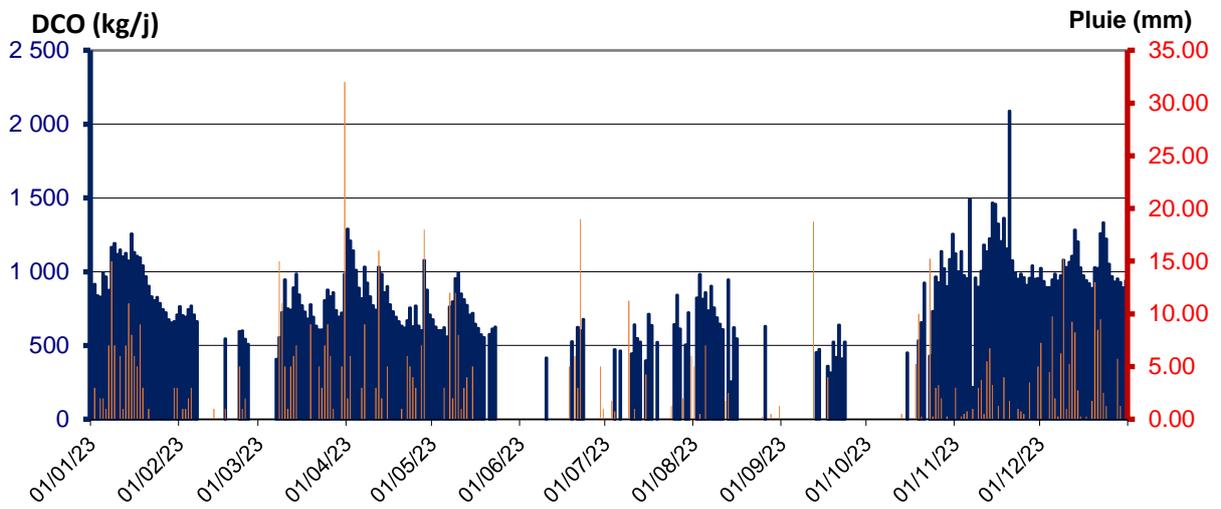
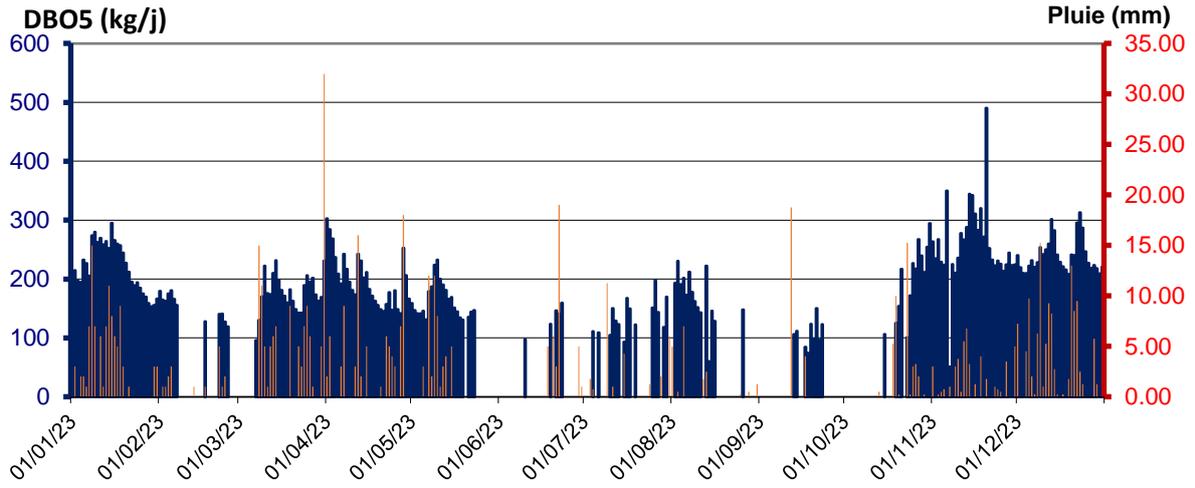


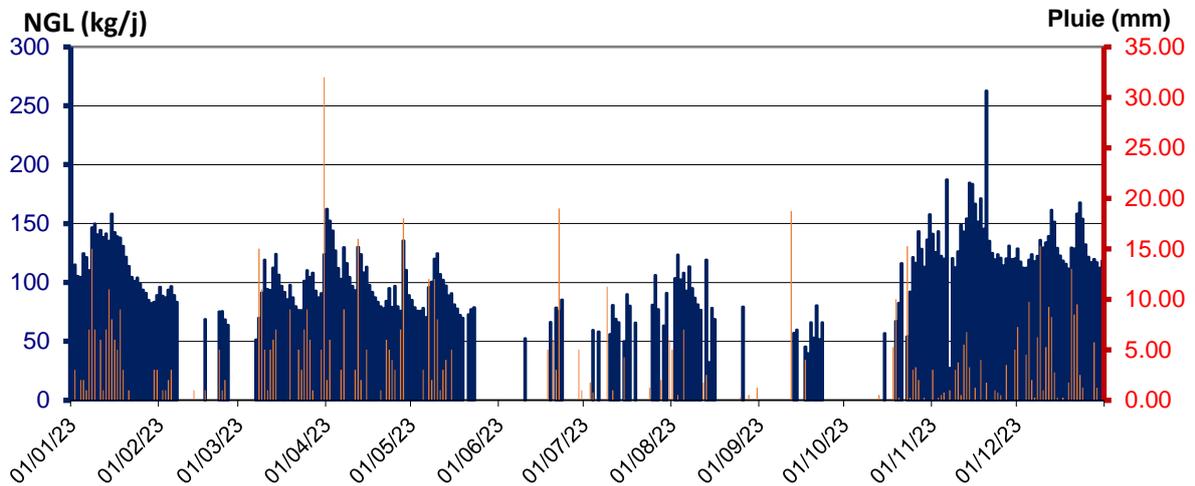
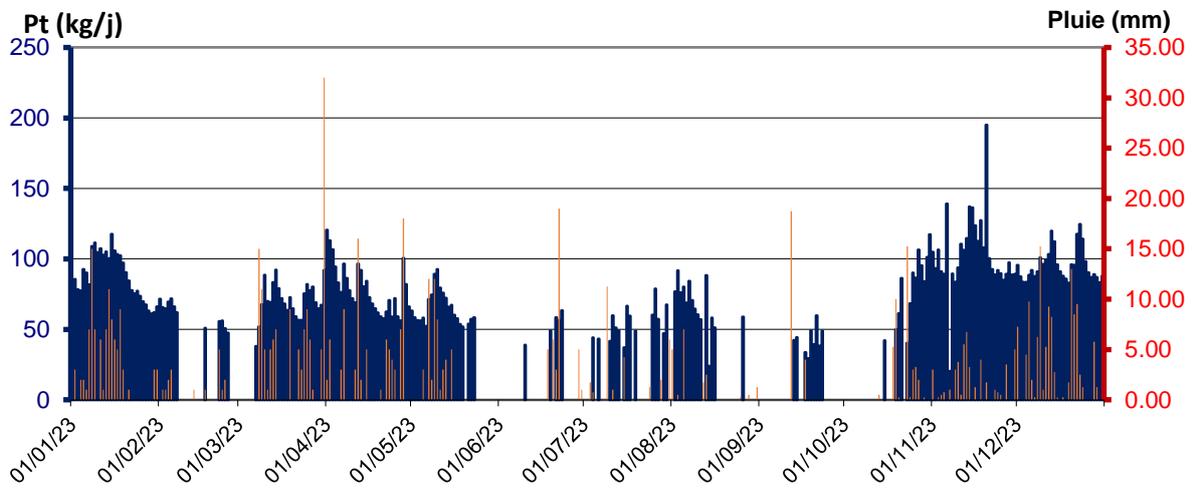
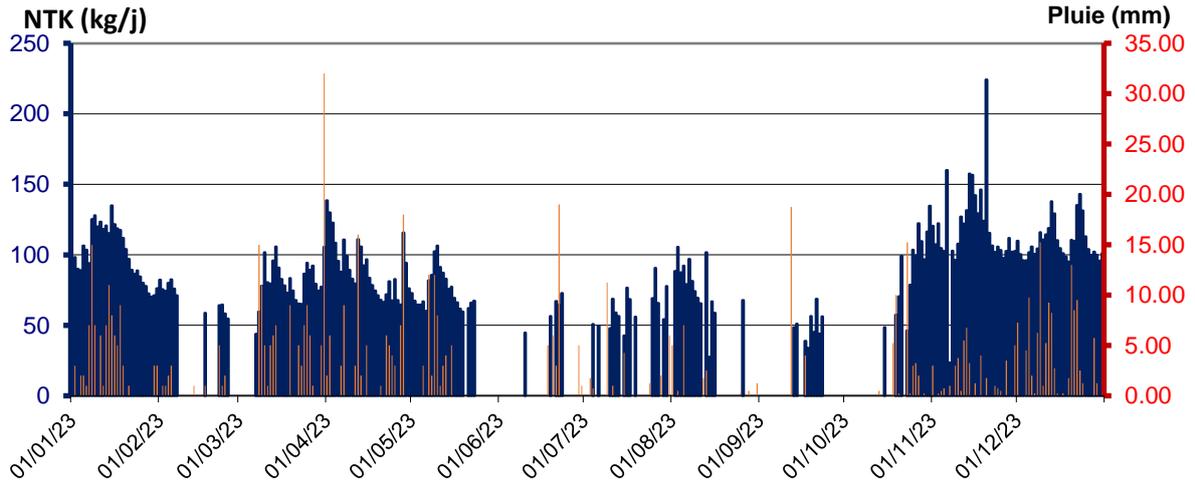
**Charge entrante
Azote ammoniacal en kg/j**



D.2.3. La pollution déversée en tête de station

Flux Déversoir en tête de station (A2) kg/j = Concentration réglementaire Cr en A2 (mg/L) x Volume Déversoir en tête de station (A2) (m³) / 1000





Mois	Volume déversé (M3)	DBO (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK(kg)	PT (kg)	NGL (kg)	Pluie (mm)
Janvier	112047.0	6847.8	29174.8	11657.2	3129.8	2725.2	3668.8	100.0
Février	10217.0	1840.4	7841.0	3133.0	841.2	732.4	986.0	17.0
Mars	58319.0	4425.1	18852.9	7532.9	2022.5	1761.0	2370.8	127.0
Avril	89827.0	5932.3	25274.3	10098.7	2711.4	2360.8	3178.3	90.0
Mai	32348.0	3582.3	15262.1	6098.2	1637.3	1425.6	1919.2	50.0
Juin	5286.0	667.7	2844.6	1136.6	305.2	265.7	357.7	39.0
Juillet	16911.0	2040.4	8692.9	3473.4	932.6	812.0	1093.1	28.3
Août	23651.0	2539.6	10820.0	4323.3	1160.7	1010.7	1360.6	18.8
Septembre	4878.0	967.5	4122.1	1647.0	442.2	385.0	518.4	22.8
Octobre	44971.0	2586.0	11017.4	4402.1	1181.9	1029.1	1385.5	40.0
Novembre	187069.0	7778.4	33139.5	13241.3	3555.1	3095.5	4167.3	46.0
Décembre	178547.0	7426.8	31641.7	12642.9	3394.5	2955.6	3979.0	124.0
Total	764071.0	46634.2	198683.2	79386.5	21314.3	18558.6	24984.7	702.8

La charge polluante déversée en tête de station équivaut à 2 129 habitants sur la base de 60 g par habitants et par jour alors que la charge hydraulique déversée en tête de station équivaut à 13 955 habitants sur la base de 150 litres par habitants et par jour.

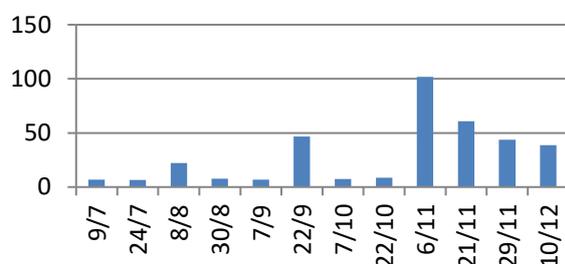
Cette grande différence de charge met en évidence la propension du réseau de collecte à drainer des eaux claires parasites vers le système de traitement en périodes pluvieuses et de nappes hautes.

D.2.4. La pollution sortante du système de traitement

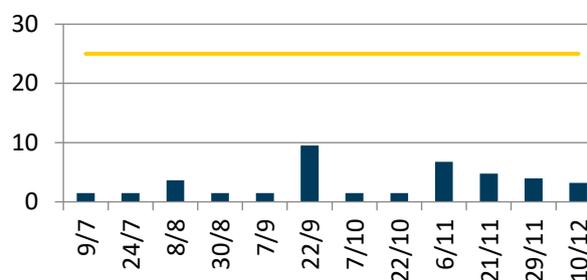
Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

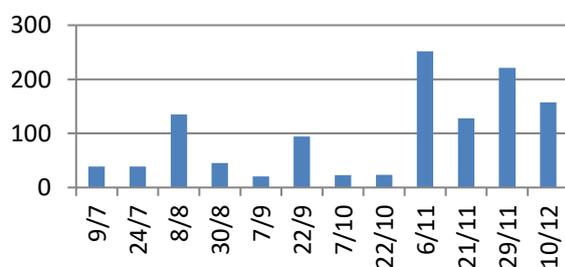
Charge sortante DBO5 en kg/j



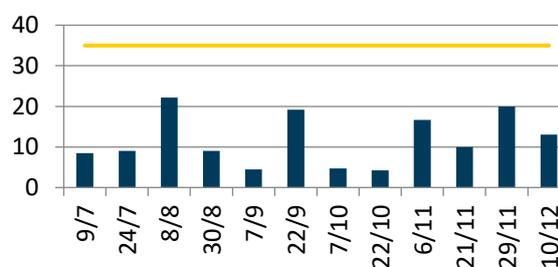
Concentration sortante DBO5 en mg/l



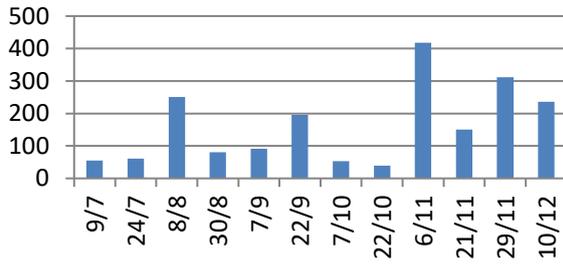
Charge sortante MES en kg/j



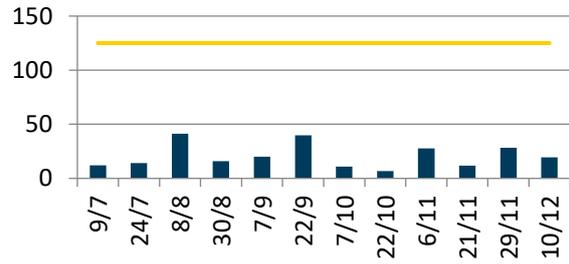
Concentration sortante MES en mg/l



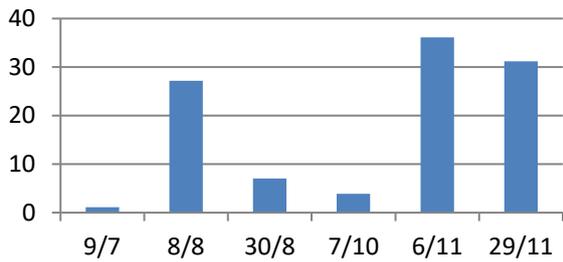
**Charge sortante
DCO en kg/j**



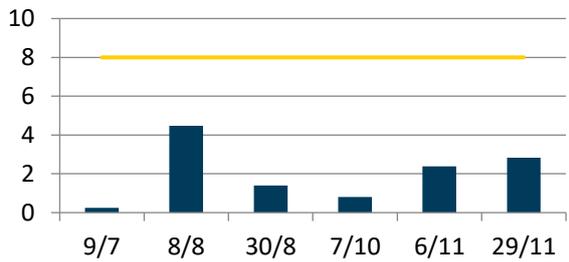
**Concentration sortante DCO en
mg/l**



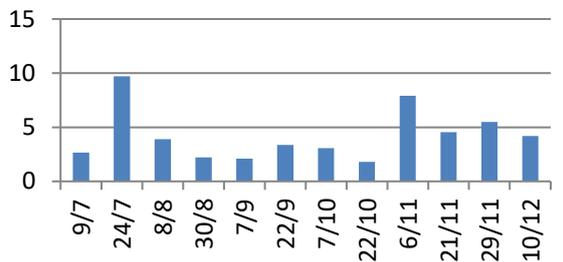
**Charge sortante
Azote Kjeldahl en kg/j**



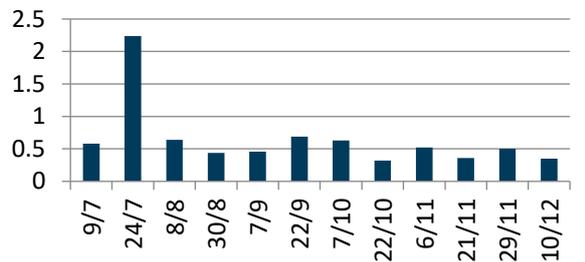
**Concentration sortante Azote
Kjeldahl en mg/l**



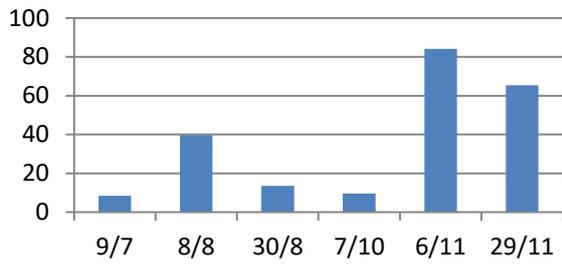
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



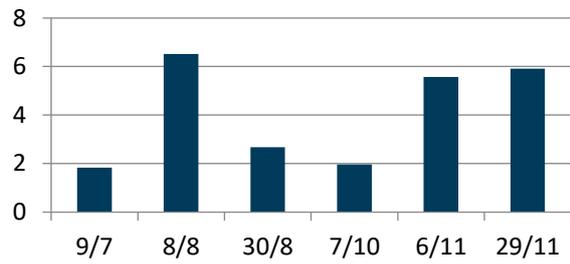
**Concentration sortante Phosphore
en mg/l**



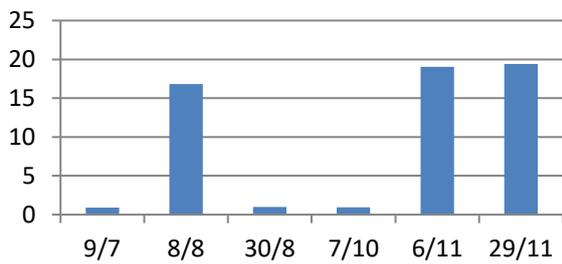
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



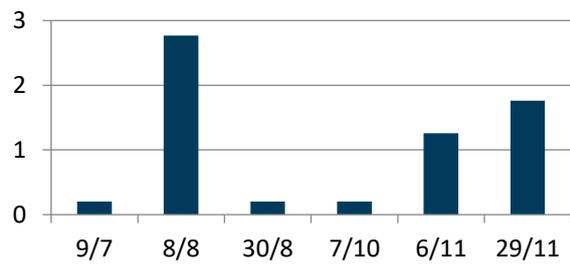
**Concentration sortante Azote
global en mg/l**



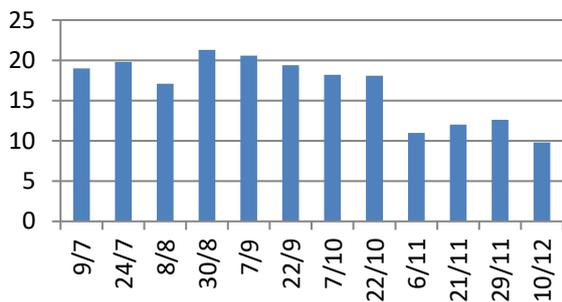
**Charge sortante
Azote ammoniacal en kg/j**



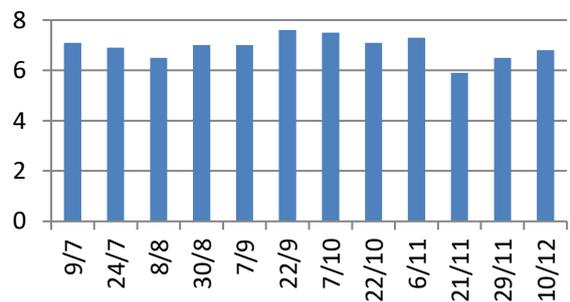
**Concentration sortante Azote
ammoniacal en mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie



D.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

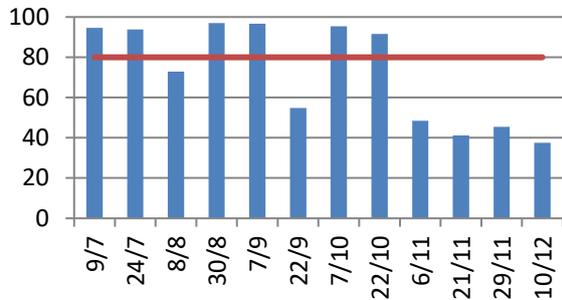
Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

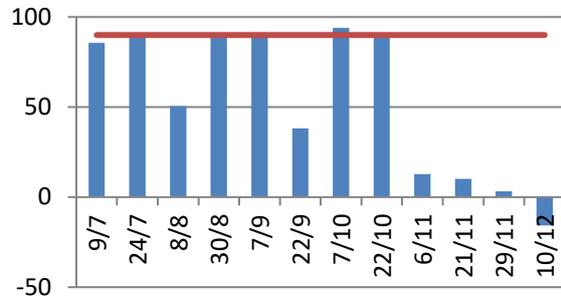
Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5) le cas échéant
- Déversoir entrée STEP (A2) le cas échéant

Rendement DBO5 en %

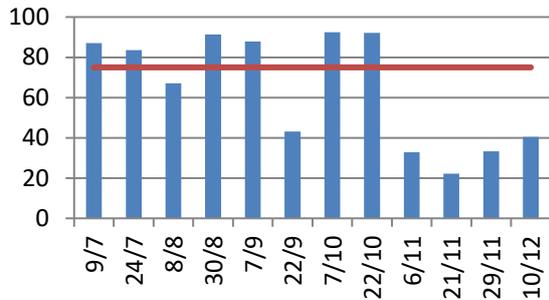


Rendement MES en %

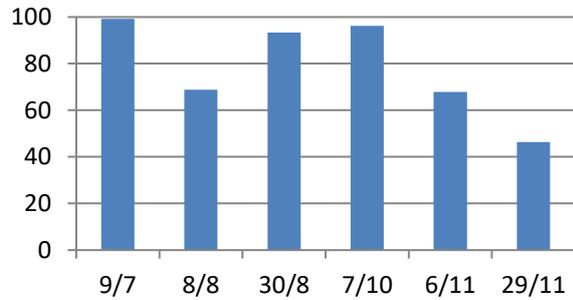


En raison de la dilution de l'effluent brut, le rendement d'élimination est difficile à atteindre.

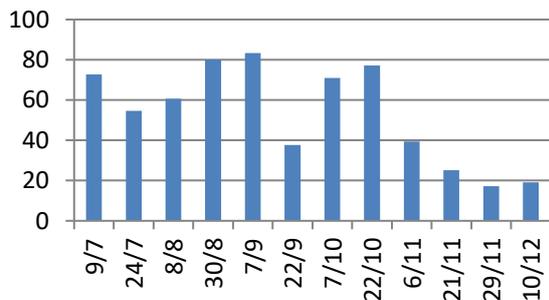
Rendement DCO en %



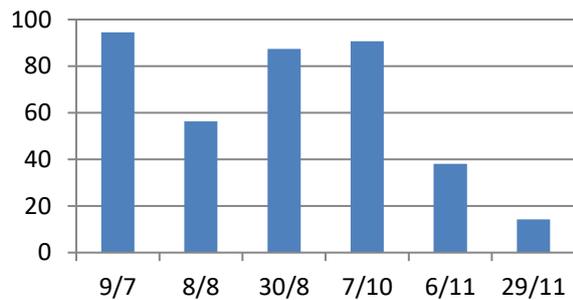
Rendement Azote Kjeldahl en %



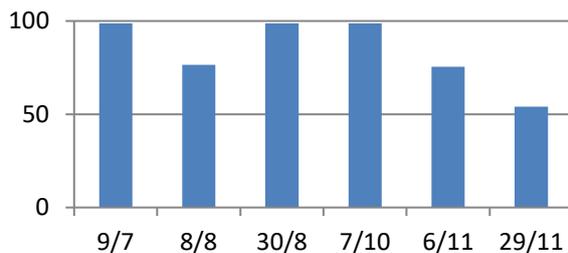
Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



Rendement Azote Ammoniacal en %



D.2.6. Le suivi bactériologique

Non concerné

D.2.7. Le suivi du milieu récepteur

Sans objet

D.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS

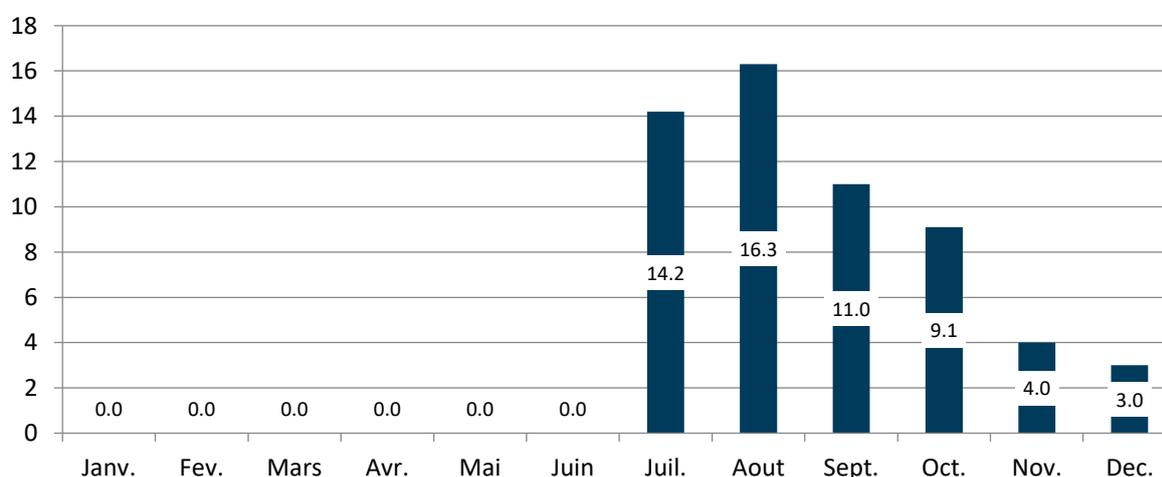
D.3.1. Les boues

Boues		Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)		3 121	57,606
Boues apportées (point S5)	Origine station		
	Code SANDRE		
	Total	-	-
Boues évacuées (point S6 et S17)		223	54,848

La production de boues sur le deuxième semestre 2023 équivaut à 3 840 habitants sur la base de 15 kg de boues par habitant. La production de boues sur le 2ème semestre est proche de la charge organique calculée à partir des résultats des bilans 24h.

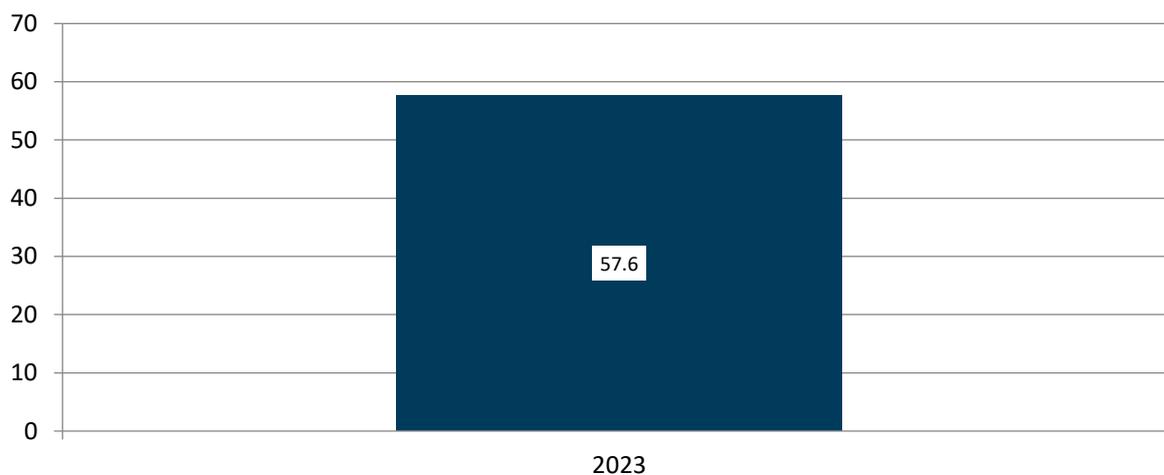
Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



La prise d'exploitation de la STEP de Luxeuil par SAUR est effective au 1^{er} juillet 2023. La production de boues du 1^{er} semestre 2023 figure dans la partie du bilan annuelle 2023 fourni par le précédent exploitant.

Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total
Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	54,848	100.00%



Attestation de prise en charge de boues¹

M Henri De Malliard (gérant) agissant pour le compte du centre de traitement de boues Agri Compost Conflans, localisé sur la commune de Conflans sur Lanterne (70)

Atteste que les boues du producteur :

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Luxeuil
 Station d'épuration de : Luxeuil
 Code SANDRE de la station : 0970311001 (cf. exploitant de la station d'épuration)

ont été admises dans les conditions suivantes :

Tonnage de boues brutes réceptionné pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 :
442.94 tonnes de boues brutes

Tonnage de boues réceptionné durant 2023 et éventuellement fin 2022, évacué vers une destination finale² entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 : **501.14 tonnes de boues brutes**

(Les produits évacués vers une destination finale au 31/12/2023 contiennent des boues de la station d'épuration prises en charge en 2023 et potentiellement en 2022)

Destinations finales vers lesquelles ont été orientées les boues :

Destination	Tonnes de boues brutes
Boues transformées en compost conforme à la norme NFU 44095	501.14(b)
Epannage de boues ou de compost ayant un statut de déchet	0(c)
Incinération	0(d)
Centre de stockage de déchets ultimes et autre décharge autorisée	0(e)
dont mise en décharge de boues polluées sur le paramètre : -----	

(a = b + c + d + e)

Date : 02/01/2024

Sarl AGRICOMPOST CONFLANS
 1 Rue de l'Agriculture
 70800 CONFLANS SUR LANTERNE
 Siret 479 772 798 00013 - APE 9621 Z

D.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	3 540	Refus dégrillage évacué vers incinération via OM (F)
Sables (S10) en kg	Pas d'évacuation sur le deuxième semestre 2023	Sable produit évacué vers plateforme de compostage ABCDE à Mandres-sur-Vair

Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement, éventuel...
Huiles / Graisses (S7)	0	Traitement sur la STEP
Matières de vidanges (S12)	192 m3	Traitement sur la STEP
Matières de curages (S13)	7 m3	Traitement sur la STEP

D.3.3. Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU

Quantité des apports extérieurs au cours de l'année et quantité de pollution correspondante

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute
Matières de vidanges (S12)	192 m3
Matières de curage (S13)	7 m3
Autres (S18)	7 m3

D.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS

D.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation annuelle (KWh)
Station d'épuration	223 465
PR Lac des 7 chevaux	9 507
PR Parc Jean Moulin	2 172
PR Rue Anatole France	115
PR Pompiers	129
PR ZAC	98

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie

D.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	File eau	48 050
Polymère	File boues	2 350

D.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTO-SURVEILLANCE

D.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

>> Le contrat de DSP a été repris par SAUR au 01/07/2023.

>> Une campagne RSDE a été réalisée par le précédent exploitant. Nous n'avons pas été destinataire des résultats et des conclusions.

>> Principales interventions de maintenance réalisée sur la station :

- Le 25/09/2023, réalisation d'une maintenance complète par ANDRITZ des 2 centrifugeuse.
- En octobre 2023, toutes les buses du tambour d'égouttage ont été renouvelées.
- La pompe de relevage 1 et l'agitateur à flottant ont été renouvelé le 03/11/2023.
- Le 07/11/2023, nous avons renouvelé une poire de niveau bas au niveau de la fosse de relevage.
- Décembre 2023, dépose du grappin pour envoi chez le fournisseur pour maintenance et réparation.

D.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Aucun déversement consécutif à un fait marquant.

D.5.3. Bilan des alertes du protocole de protection des usages sensibles en aval du rejet

Non concerné

D.6. RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station et les apports extérieurs le cas échéant :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).

	Débit journalier de référence (m3/j)	MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
		15 170	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)	1 170															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)		24		24		24		12		12		12		12		12
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12		6		6		6		6		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		53,3	10,83	64,5	15,1	72,4	1,79	63,5	3,59	78,6	1,14	0,28	0,01	2,39	53,2	0,58
Conditions normales d' exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12		6		6		6		6		12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		53,3	10,83	64,5	15,1	72,4	1,79	63,5	3,59	78,6	1,14	-	-	-	53,2	0,58
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50		-		-		-	-	-		-
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		0		0		0		0	0	0		0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	75	125	80	25	-	-	-	8	-	-	7	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2		0		1		0	0	1		0
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		0		0		0		0		0		0	0	0		0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		-	-	-	-	-	-	70	15	-	-	-	-	-	80	2	
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	Conforme		Conforme
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.

D.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Équipement	Fréquence des contrôles	Date des contrôles													
		6/7	24/7	8/8	23/8	30/8	7/9	22/9	7/10	22/10	6/11	21/11	29/11	10/12	
Préleveur Entrée	1/mois	6/7	24/7	8/8	23/8	30/8	7/9	22/9	7/10	22/10	6/11	21/11	29/11	10/12	
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	NON CONFORME	CONFORME									
Préleveur Sortie	1/mois	6/7	24/7	8/8	23/8	30/8	7/9	22/9	7/10	22/10	6/11	21/11	29/11	10/12	
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME
Débitmètre Sortie	1/mois	6/7	24/7	8/8	23/8	30/8	7/9	22/9	7/10	22/10	6/11	21/11	29/11	10/12	
		CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME	CONFORME

D.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

SAUR exploite la STEP de Luxeuil et le réseau de collecte de la Ville de Luxeuil depuis le 1er juillet 2023. En l'absence de données transmises par le précédant exploitant pour le 1er semestre 2023 malgré les demandes répétées, il est impossible de statuer sur la conformité de la station sur l'ensemble de l'année. Cependant, les bilans réalisés au cours du second semestre respectent les exigences réglementaires en vigueur sur cette installation pour l'ensemble des paramètres.

Le débit de référence 2023, basé sur les données de 2018 à 2022 est de 15 170 m³/j.

En entrée de station (A3), 170 dépassements du débit nominal (6500 m³/j) ont été enregistrés.

En entrée du système de traitement (A2+A3), aucun dépassement du débit de référence n'a été enregistré.

Les volumes importants déversés en tête de station mettent en évidence la présence d'eaux claires parasites collectées par le système de collecte.

En l'absence des données sur les 5 dernières années nous ne pouvons pas calculer le débit de référence 2024.

Non-conformité (Annexe ci-dessous) :

- Le bilan du 23/8 a été reporté au 30/8 en raison d'un volume prélevé en eau brute insuffisant.
- La transmission des données SANDRE n'a pas été effectuée dans les délais en raison de bugs informatiques dans notre base de données.



DATE D'OUVERTURE	FICHE DE DECLARATION D'INCIDENT	N° D'ORDRE <small>(Compléter par le RP ou le CQE)</small>	CODE PROCESSUS
28/08/2023			

1 - DESCRIPTION de l'INCIDENT : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :

STEP LUXEUIL LES BAINS

Circonstances ayant permis son identification :

Récupération du bilan 24h, constitution échantillon

Description de l'incident :

Non Conforme aux normes locales de rejet

Non-conformité relative à l'organisation

Modification du planning d'analyse

Problème lié au matériel d'autosurveillance

Mesure débit Préleveurs Autre

Circonstances exceptionnelles :

Précipitations exceptionnelles entrainant un dépassement du débit de référence (journalier ; horaire)

Température basse impactant le traitement de l'azote

Rejet accidentel dans le réseau

Acte de malveillance, erreur humaine

Autre

Impact sur le milieu récepteur

Coloration

Mousse

Dépôts

Autres :

.....

Date du retour à la normale

Causes présumées : Le volume prélevé en eau brute n'est pas en adéquation avec le volume théorique. La présence de graviers en grande quantité dans le bidon d'échantillonnage du préleveur indique que le tuyau d'aspiration a été positionné trop bas dans le canal d'arrivée des eaux brutes.

Problème non détecté lors des essais de contrôle du préleveur. Bouchage survenu en cours de bilan.

Documents joints :

Traitement effectué ou proposition de traitement : La tuyau d'aspiration a été nettoyé et re positionné moins profondément dans le canal d'arrivée des eaux brutes.

Le bilan 24 h est reprogrammé le 30 /08/ 2023 pour respecter l'alternance des jours.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

L'EMETTEUR	Loïc PAQUIS	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR	Delphine FISHMEISTER	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	Date, Nom & Visa Olivier HEYOB
-------------------	-------------	---	----------------------	---	-----------------------------------

Destinataire pour traitement de la NC : <small>(à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)</small>	<small>Nom & Service</small> Delphine FISHMEISTER	Date de traitement souhaitée : 24/04/2023
--	--	---

Transmettre au collaborateur désigné pour traitement

2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

RESPONSABLE DU TRAITEMENT <small>Nom & Visa</small>	Juliette MALTAVERNE	Date de mise en place du traitement : 23/03/2023
---	---------------------	--

Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

Moyens utilisés pour le constat : Décision sur l'efficacité :

Documents attestant de l'efficacité du traitement :

Décision d'ouvrir une action corrective = **NON**.....**N° d'AC** :

RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	<i>Nom & Visa</i> Thomas COLOMBERT	Date du contrôle final : 24/04/2023
--	---	---



DATE D'OUVERTURE	FICHE DE DYSFONCTIONNEMENT	N° D'ORDRE <i>(Compléter par le RP ou le CQE)</i>	CODE PROCESSUS
13/02/2024			

1 - DESCRIPTION de l'INCIDENT : Non-conformité Produits/service ou Dysfonctionnement

Processus concerné(s) :

STEP LUXEUIL LES BAINS retard de transmission des données d'autosurveillance

Circonstances ayant permis son identification :

Traitement des dépôts SANDRE par service dédié.

Description de l'incident :

- Non Conforme aux normes locales de rejet
- défaillance relative aux outils informatiques**
- Modification du planning d'analyse
- Problème lié au matériel d'autosurveillance
 - Mesure débit Préleveurs Autre
- Circonstances exceptionnelles :
 - Précipitations exceptionnelles entrainant un dépassement du débit de référence (journalier ; horaire)
 - Température basse impactant le traitement de l'azote
 - Rejet accidentel dans le réseau
 - Acte de malveillance, erreur humaine
 - Autre

Impact sur le milieu récepteur

- Coloration
- Mousse
- Dépôts
- Autres :

.....
Date du retour à la normale

Causes présumées : Bug informatique : le paramétrage de la STEP de Luxeuil les Bains dans la base de données permettant la restitution des données d'autosurveillance dans les fichiers SANDRE ne restait pas en mémoire et ne permettait pas la génération de ce dernier.

Documents joints :

Traitement effectué ou proposition de traitement : le bug informatique semble provenir d'une mise à jour de la base de données qui n'a pas intégrée convenablement les installations créés dans l'année 2023.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

L'EMETTEUR	<i>Laure BOUZEREAU</i>	RESPONSABLE DU SERVICE DE L'EMETTEUR	<i>Delphine FISHMEISTER</i>	RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière concerné	<i>Date, Nom & Visa</i> Olivier HEYOB
Destinataire pour traitement de la NC : <i>(à compléter par le responsable local du processus ou de la filière concerné)</i>	<i>Nom & Service</i> Delphine FISHMEISTER		Date de traitement souhaitée : 31/08/2023		

Transmettre au collaborateur désigné pour traitement

2 - TRAITEMENT EFFECTIF (à compléter par le « destinataire pour traitement »)

Un premier dépôt a pu être effectué en novembre pour les données des mois de juillet à octobre. Pour les données de novembre et décembre le problème est apparu de nouveau. Les données 2023 ont pu être déposées le 05/02/2024.

Documents joints (attestant de l'action engagée et des résultats obtenus) :

RESPONSABLE DU TRAITEMENT <i>Nom & Visa</i>	DSI	Date de mise en place du traitement : 01/02/2024
<u>Transmettre au responsable local du processus ou de la filière concerné avec le dossier des documents</u>		

3 - CONSTAT DE CONFORMITÉ

Moyens utilisés pour le constat : Décision sur L'efficacité :...transmission des données à N+1.....

Documents attestant de l'efficacité du traitement :

Décision d'ouvrir une action corrective = **NON**.....**N° d'AC** :

RESPONSABLE local du PROCESSUS ou de la filière	<i>Nom & Visa</i> Laure BOUZEREAU	Date du contrôle final : 28/02/2024
--	--	---



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.



**LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES**

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2023

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- [Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation](#)

Le présent arrêté définit les modalités de la campagne d'identification et d'analyse des substances per- ou polyfluoroalkylées qui doit être mise en œuvre pour les rejets aqueux de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Vingt substances PFAS, visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées.

A titre illustratif, d'autres substances pouvant être analysées sont également mentionnées. Afin d'adapter la mise en œuvre des campagnes d'analyses à la disponibilité des laboratoires, les campagnes de mesures seront échelonnées dans le temps en fonction des secteurs d'activités et du nombre d'installations qui leur correspondent.

- [IGEDD, 3 mars 2023, Comment améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées urbaines?](#)

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) vient de publier un rapport sur l'amélioration durable de la collecte et du traitement des eaux usées urbaines. Elle formule 13 recommandations à destination du gouvernement, notamment :

- Décloisonner les services de la gestion de l'eau.
- Faire évoluer les pratiques en matière d'eaux pluviales afin d'interférer directement avec la place laissée à la nature dans l'espace artificialisé.
- Utiliser les stations de traitement des eaux usées comme lieu de production d'énergie.
- Réutiliser les eaux traitées pour lutter contre la gaspillage de l'eau.

- [Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées](#)

Le décret abroge le [décret n° 2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le [code de l'environnement](#) afin de **simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées permis par le décret.**

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

- [Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts](#)

Le présent arrêté vient fixer les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles devront être mis en œuvre les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 décembre 2023.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Un nouvel arrêté prévoit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des cultures vivrières, les fourrages et pâturages ainsi que les cultures industrielles, énergétiques et semencières.

ENVIRONNEMENT

- [Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

Le présent arrêté vient abroger les mesures prévues par l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19.

L'abrogation est entrée en vigueur le 15 février 2023.

- [Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane](#)

Afin de finaliser la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive européenne de 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 5 arrêtés viennent préciser les modalités de mise en œuvre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. On distingue un arrêté « tronc commun », et 4 arrêtés par filière, notamment 1 pour la filiale biométhane.

- [Arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté actualise le formulaire de demande d'examen au cas par cas (CERFA n°14734-04) et sa notice explicative (n°51656#05). Cette nouvelle mouture permet désormais d'intégrer la procédure « clause-filet » telle qu'elle est prévue par le décret du 25 mars 2022.

→ [Instruction du 27 janvier 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relative aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées](#)

Une instruction du 27 janvier 2023 définit les actions prioritaires pour la période 2023-2027 pour les inspecteurs des installations classées. Le document liste d'abord les orientations particulières pour cette période à venir :

- en **thématiques particulières** : une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées (événements NaTech, consommations et rejets d'eau, etc.), une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel, une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information dans un cadre juridique à affiner.
- en **approfondissements techniques** : un encadrement approprié des nouvelles technologies, l'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- en **focus sectoriels** : une action renforcée sur l'accidentologie des déchets et une approche plus structurée sur la qualité des sols.

Le document est une véritable mine d'informations sur les évolutions à venir, en matière de réglementation mais aussi de pratiques.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 30 mars 2023, relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois](#)

Par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, une expérimentation permettant le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois a été mise en place pour une durée de cinq ans.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

→ [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

→ [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

→ [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

→ [8 mars 2023 - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « *favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index* » et de « *sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés* ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
 - o 2022-2023: 215 000 euros
 - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
 - o 2022-2023: 431 000 euros
 - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
 - o 2022-2023: 5 382 000 euros
 - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

- [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

- [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).**

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.